



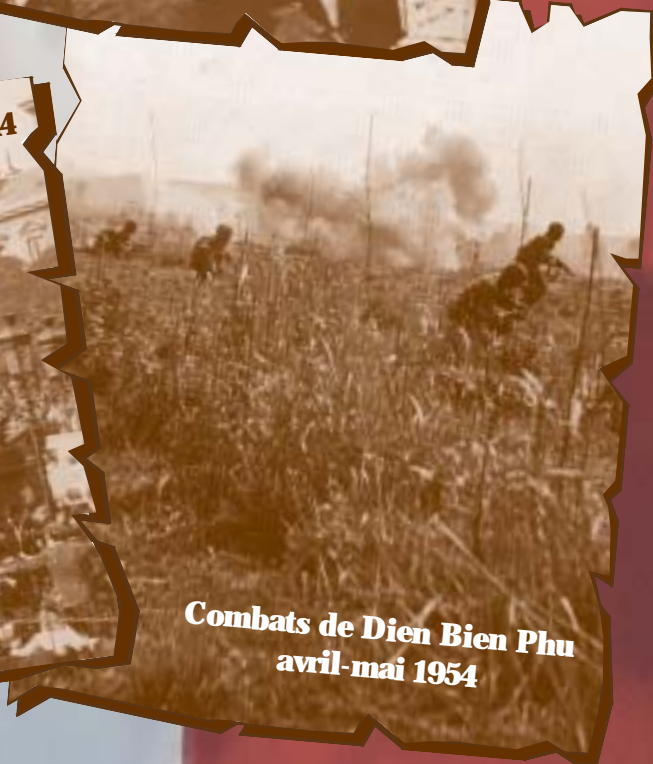
LES VOLONTAIRES

77^e ANNÉE - N° 398 - SEPTEMBRE 2004 - 1,83 €

ORGANE DE LA « FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES »
(1914-1918, 1939-1945, RÉSISTANCE, T.O.E., A.F.N. ET MISSIONS EXTÉRIEURES),
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ MAGINOT-GR2, AFFILIÉE À L'U.F.A.C.

SIÈGE SOCIAL : 9, rue de Mazagan, 75010 PARIS - Tél. : 01 47 70 01 69 - Fax : 01 45 23 08 38 - C.C.P. : 1315.89 M PARIS
ADRESSE POSTALE : F.N.C.V. - B.P. 33 - 75462 PARIS CEDEX 10 - www.fncv.com - Ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 17 h.

GRUPPER LES HOMMES ET LES FEMMES QUI VOLONTAIREMENT ONT OFFERT LEUR VIE POUR SAUVEGARDER LES DROITS
ET LA LIBERTÉ DE LEUR PATRIE ET SACRIFIE, DÉLIBÉRÉMENT, LEURS INTERÊTS PERSONNELS À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.



LE MOT DU PRÉSIDENT



Photo P. HENRY

L'année 2004 a été riche des commémorations des grandes dates qui ont émaillé l'histoire de la France au cours du siècle dernier. Aucune n'a été oubliée.

L'impulsion donnée au plus haut niveau de l'état s'est traduite, dans les plus modestes communes, par la volonté unanime de rendre hommage à tous ceux qui se sont sacrifiés pour que vive la France.

Le 90^{ème} anniversaire de la première bataille de la Marne, le 60^{ème} anniversaire des débarquements de Normandie et de Provence et le 50^{ème} anniversaire de la fin des combats de Dien Bien Phu ont fait l'objet de commémorations officielles.

A cette occasion, m'est revenu en mémoire un passage d'une émission télévisée consacrée en début d'année à l'histoire des conflits récents et où paraissait un écrivain médiatisé se disant historien. Il déclarait tout de go « Bientôt les derniers témoins vont disparaître et nous allons enfin pouvoir écrire l'histoire. » Stupéfaction !

Ayant repris mon calme, je dus reconnaître que sa déclaration était claire et le

problème bien posé : Les anciens combattants sauront dorénavant qu'ils sont des gèneurs.

La réponse à apporter est, elle aussi, d'une grande clarté. Les commémorations, les hommages rendus, les dépôts de gerbes... sont indispensables et font partie du devoir de mémoire ; mais ces manifestations, aussi ferventes et aussi publiques qu'elles soient, laissent généralement sur le bord de la route une population indifférente pour l'excellente raison que l'œuvre de mémoire ne leur est pas transmise.

Transmettre la mémoire telle est la mission prioritaire qui nous est dévolue.

Ce n'est pas sans raison que la Direction du Patrimoine, de la Mémoire et des Archives encourage toutes les actions qui vont dans ce sens. La commission d'action civique de la Fédération André Maginot ne fait pas autrement quand elle remet des prix nationaux de la mémoire et du civisme à des jeunes de tout niveau scolaire afin de les aider à méditer sur les valeurs qui ont forgé notre Nation.

« Comment transmettre la mémoire et nos témoignages ? »

sera l'un des thèmes de réflexion du séminaire des présidents de Neuvy-sur-Barangeon les 6 et 7 octobre 2004.

SOMMAIRE

- Le mot du président	2	- La nuit du 5 juin du SAS Maurice SAUVE	11
- Congrès national 2004 (suite et fin)	3	- Respectons les Morts pour la France	12
- Les vétérans à l'assaut d'Internet	6	- Heures claires – Heures sombres	13
- Avancement de la requête FNCV	7	- Vie des sections	14
- « La FNCV vous informe »	8	- Aux archives de la FNCV	27
- Rappel de l'instruction ministérielle de 1995	10	- Remise de la cravate de la Légion d'honneur à Jacques GAGNIARD	28

CONGRÈS NATIONAL 2004 (suite et fin)

NDLR : En raison de la densité des informations contenues dans le précédent numéro, nous avons décidé de reporter la parution du rapport moral et des bilans financiers dans le présent numéro.

Rapport Moral de l'année 2003

A la date du 1^{er} janvier 2004, notre Fédération totalisait un peu plus de 7000 membres, alors que nous avons eu à déplorer, en 2003, 298 décès et 323 radiations.

En contre-partie, nous avons eu la satisfaction d'enregistrer 416 adhésions nouvelles, soit au total, un déficit de 209 adhérents par rapport à l'année précédente. Force est de constater que la lente érosion de nos effectifs s'est poursuivie cette année encore et il est vital de mettre un sérieux coup de frein à ce processus délétère, voire de l'inverser, si nous voulons survivre.

Pour ce qui est des nouveaux adhérents en 2003, nous comptons 8 % de sympathisants, 12 % de veuves, 28 % de résistants et anciens combattants de 1939/1945, 10 % d'anciens d'Indochine, 32 % d'AFN, ce qui est encourageant, et enfin, pour terminer sur une note optimiste, 10 % de membres venant des Missions Extérieures.

Sur le plan de notre organisation, nous avons eu le regret d'enregistrer la dissolution de la section de l'Aube, absorbée par les « adhérents directs », et de la section 5906 « Nord – Marly », dont les adhérents ont été rattachés, pour la plupart, aux sections voisines du Nord.

En revanche, nous avons la joie de saluer la renaissance de la section de Corse, grâce à notre compagnon Emilien BERNARDINI qui a été l'élément moteur de la création de cette nouvelle section. Nous l'en remercions bien vivement et souhaitons « bon vent » à nos amis corses.

Nous saluons également les nouveaux présidents élus en 2003 : Jean LECA pour la Corse, Max FLANQUART pour l'Eure, Jacques CHAURIN dans les Landes, Fernand LANCEREAU en Loire-Atlantique, Herbert BLANCK pour la Mayenne, Jean GAVAZZI dans la Meuse, et enfin Paul LARTIGUE pour les Pyrénées-Atlantiques. Ce dernier mérite



(photo LEVALLEUR)

toutes nos félicitations : malgré les décès et les démissions inévitables, sa section a réalisé la plus belle performance de la FNCV pour 2003 en augmentant ses effectifs de 24 adhérents, suivie en cela par la Haute-Garonne Nord avec 12 adhérents de plus que l'an passé, puis de la Drôme et de l'Allier, avec chacune 11 adhérents supplémentaires.

Au point de vue finances, notre situation reste satisfaisante et notre ami Max FLANQUART, trésorier général, vous présentera les comptes de la Fédération, strictement en équilibre pour 2003.

En matière de communication, la rédaction du journal « Les Volontaires » est assurée par le secrétariat général, avec l'aide efficace de notre président national honoraire François GOETZ pour la correction, ainsi que de celle de Max FLANQUART, secondé par son épouse. Le site Internet de la FNCV, quant à lui, est nourri et mis à jour quotidiennement par son créateur, notre administrateur national et ami Pierre CERUTTI. Ceci est fait en étroite collaboration avec le président fédéral, Jacques GAGNIARD, qui s'est fixé et nous a fixé comme objectif, entre-autres, d'avoir « un site Internet

exemplaire et de qualité, à l'image de notre ambition, de notre passé et des valeurs spécifiques dont nous sommes porteurs », ainsi qu'il l'a défini dans les orientations générales qu'il entend donner à notre Fédération.

Nos activités nationales, comme à l'accoutumée, ont été marquées en 2003 par le congrès national, le séminaire des présidents et le ravivage de la Flamme sacrée à l'arc de Triomphe.

Le congrès national s'est tenu les 27 et 28 mai 2003 en Anjou dans le Maine-et-Loire, et 56 sections ou associations étaient présentes ou représentées. Le conseil d'administration et les séances de travail de l'assemblée générale ont eu lieu au centre Georges Brassens d'Avrillé, fonctionnel, confortable et très pratique. Un grand merci au président Jean AUDIC et à ses collaborateurs, qui se sont investis à fond pendant de longs mois dans la préparation de ce congrès, clôturé par une journée « détente » fort appréciée par les participants.

Le séminaire des présidents, réunissant les représentants de 44 sections ou associations, a eu lieu les 8 et 9 octobre 2003 à la Grande Garenne et aura per-

(suite page 4)

Rapport Moral de l'année (suite)

mis, une fois de plus, d'échanger des nouvelles des sections et de confronter les points de vue des uns et des autres, dans une ambiance amicale et fraternelle.

Mais l'événement majeur qui aura marqué l'année 2003 s'est produit la veille de ce séminaire, lors du conseil d'administration du 7 octobre.

En effet, le président TOLDO a présenté aux membres du conseil sa démission immédiate pour raison de santé et nous a proposé la candidature du vice-président Jacques GAGNIARD pour lui succéder.

Etant le seul postulant, celui-ci a donc été élu au poste de président fédéral et, d'emblée, s'est totalement investi dans sa fonction. Vous avez pu lire dans le journal de décembre son premier éditorial, suivi de l'énoncé des orientations générales qu'il entend donner à notre Fédération.

En résumé, il s'agit de se battre pour que la croix du combattant volontaire soit décernée à tous ceux qui ont participé volontairement à des opérations extérieures ouvrant droit à la carte du combattant, sur tous les territoires où nos armées ont été engagées depuis la fin de la guerre d'Algérie. Ainsi que l'a indiqué le président EUGENE dans son éditorial rédigé sous la forme d'un historique de la Fédération en juin 1989, et comme l'a rappelé à diverses reprises le président GOETZ, nos anciens se sont battus pour que notre distinction emblématique soit décernée aux combattants volontaires d'Indochine, de Corée et enfin d'Afrique du Nord.

Il nous appartient de mener le même combat, par tous les moyens, afin que nos jeunes camarades obtiennent la même reconnaissance que leurs aînés. Tel est l'objectif prioritaire que nous a fixé notre nouveau président fédéral.

La journée nationale du souvenir, le jeudi 23 octobre, a réuni à Paris 358 délégués de la FNCV et 71 drapeaux. Après un déjeuner au cercle-mess du 8^{ème} Régiment de Transmissions réunissant 216 convives, nous avons accompli notre traditionnel pèlerinage au mémorial du Mont-Valérien et les deux moments forts ont été le dépôt de gerbe FNCV sur le parvis devant la Flamme



(photo LEVALLEUR)

« qui ne s'éteindra pas », par les présidents GAGNIARD et TOLDO, puis l'hommage rendu à la clairière des fusillés aux résistants exécutés par les nazis.

Un peu plus tard, nous nous sommes rendus à l'arc de Triomphe où le président GAGNIARD a procédé au dépôt de gerbes et au ravivage de la Flamme sacrée, entouré de deux enfants et des présidents GOETZ et TOLDO.

Nous regrettons cependant de n'avoir pu bénéficier du concours de la Musique des gardiens de la paix, retenue par une prestation non prévue à l'origine.

Cette belle journée fût clôturée par un dîner convivial au restaurant Monte-Carlo, avenue de Wagram.

* * *

Pour le monde combattant, l'année 2003 aura été marquée essentiellement par la première célébration de la journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie le 5 décembre dernier.

Une délégation de notre Fédération, conduite par le président GAGNIARD et accompagnée de plusieurs drapeaux, assistait à cette imposante cérémonie instituée par décret en date du 26 septembre 2003, mettant ainsi fin à la longue période d'expectative qui prévalait depuis 1962.

Nous avons également été représentés à la première « Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives », organisée à Paris le 25 septembre 2003 à la suite de la publication du décret du 31 mars 2003 instituant cette commémoration.

Pour rester dans le domaine de la mémoire des combats qui furent les nôtres, nous participerons aussi, en 2004, aux diverses cérémonies organisées à Paris pour commémorer l'anniversaire de la bataille de la Marne, les grandes dates de la Libération du territoire et la bataille de Diên Biên Phu.

Je terminerai ce rapport en rappelant les exhortations du président GAGNIARD dans son éditorial déjà cité, par lesquelles il nous incitait à aller de l'avant et, suivant l'une de ses maximes, à ne pas rester « les deux pieds dans le même sabot ».



(suite page 5)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003

A C T I F					P A S S I F		
	Valeur brute	Amortisst. ou provisions	Valeur nette 31/12/03	Comparatif 2002		31/12/03	Comparatif 2002
Immobilisations corporelles					Fonds propres		
• Immeuble du siège	115 389,32	115 389,32	0,00	0,00	• Fonds associatif	101 748,37	44 007,08
• Matériel de bureau	6 091,43	6 091,43	0,00	0,00	• Projet associatif		15 206,43
• Mobilier	1 075,65	1 075,65	0,00	0,00	• Réserves		27 072,80
					• Résultat exercice	127,29	15 462,06
	122 556,41	122 556,41	0,00	0,00		101 875,66	101 748,37
Immobilisations financières					Provisions pour risques et charges		
• Titres immobilisés	8 089,44		8 089,44	8 089,44	• Provisions pour risques	52 381,26	52 381,26
	8 089,44		8 089,44	8 089,44	• Provisions pour charges	5 335,72	5 335,72
						57 716,98	57 716,98
Actifs circulants					Dettes		
• Stock d'articles à caractère social et philanthropique	8 818,54		8 574,97	8 818,54	• Fournisseurs et comptes rattachés	6 460,82	18 760,28
• Placements	130 951,64		133 124,09	130 951,64	• Dettes sociales		4 673,20
• Disponibilités	35 039,21		16 264,96	35 039,21		6 460,82	23 433,48
	174 809,39		157 964,02	174 809,39			
	305 455,824	122 556,41	166 053,46	182 898,83		166 053,46	182 898,83

COMPTE DE RÉSULTAT ANNÉE 2003

C H A R G E S				P R O D U I T S			
	Année 2003	Prévisions 2004	Année 2002		Année 2003	Prévisions 2004	Année 2002
Achats non stockés	4 115,66	2 500,00	2 474,88	Vente de fournitures et publicité	13 350,12	13 000,00	16 104,96
Achats de Marchandises	15 351,83	10 000,00	13 024,21	Subventions reçues	16 965,67	16 000,00	21 730,63
Variation stock de marchandises	243,57		735,70	Dons	491,00	500,00	1 011,42
Charges extérieures	9 751,54	6 700,00	8 073,08	Cotisations perçues	82 376,98	81 000,00	83 210,70
Autres services extérieurs	38 923,69	43 000,00	40 500,04	Produits divers de gestion courante	478,30		
Impôts et taxes	1 103,00	1 100,00	1 089,00	Produits financiers	4 459,85	4 000,00	4 641,83
Charges de personnel	37 167,10	40 000,00	35 226,51	Produits exceptionnels			54,45
Aides sociales	9 719,70	10 000,00	9 663,49				
Cotisations liée à la vie associative	1 165,10	1 200,00	296,94				
Frais financiers			5,98				
Charges exceptionnelles	453,44		202,10				
Excédent	127,29		15 462,06				
	118 121,92	114 500,00	126 753,99		118 121,92	114 500,00	126 753,99

LES VÉTÉRANS À L'ASSAUT D'INTERNET

ou

Les plus de 50 ans, nouveaux internautes

On les disait largués d'avance. Dix ans après les premiers pas du WEB (réseau mondial de communications), les seniors – comprenez les 50 ans et plus – prennent leur revanche sur les incrédules. Non seulement ils sont de plus en plus équipés, rejoignant les plus jeunes, mais ils se raccordent plus volontiers au réseau ADSL (Internet rapide). Ajoutez à cela qu'ils possèdent plus de temps que les autres et vous obtenez le profil de la population la plus dynamique évoluant sur Internet.

Alors que la moitié des seniors ou vétérans ne possèdent pas d'ordinateur pour des raisons diverses (appréhension d'affronter la technique, complexe vis-à-vis des jeunes, ignorance des services offerts et même par manque de ressources financières), on constate qu'en fait le réseau ne s'est pas encore adapté à leurs demandes. C'est-à-dire si les moyens d'information mis à disposition des seniors constituent, à terme, un potentiel non négligeable.

Les sites qui leur sont destinés ont de l'avenir. A tel point qu'il appartient déjà à ces internautes « branchés » de faire la sélection et d'éviter le piège du site publicitaire.

Les centres d'intérêt les plus recherchés sont ceux de généalogie, voyages, itinéraires de déplacement, informations

financières et, depuis peu, les sites associatifs.

Deux sites ont retenu l'attention de la rédaction du journal « Les Volontaires », celui du groupe BAYARD www.notre-temps.com (200 000 internautes par mois) traitant des rubriques santé, voyages, famille, retraite... et un autre site www.seniorplanet.com qui représente cette population telle qu'elle est avec ses rides et cheveux blancs mais encore jeunes d'esprit.

On espère bientôt trouver sur l'Internet français des listes d'infirmières à domicile, de maisons médicales, etc...

Ainsi, se développent également les communications familiales en temps réel

alors que les enfants et petits-enfants sont souvent dispersés dans tous les coins de la planète.

On trouve, le jour même, sur son ordinateur, les photos de la réunion de famille à laquelle on a dû s'abstenir d'aller pour ennui de santé ou une importante réunion associative !...

La FNCV ne reste pas à l'écart de ce développement du WEB. Certes, le nombre de membres du club d'internautes du site de la FNCV reste modeste mais, de semaine en semaine, l'effectif augmente. Tout cela est de bonne augure et nous ne serons pas les « largués » de ce début de siècle.

J.G.

Les 50-64 ans sont branchés

Résultat d'une enquête interdeco Expert de décembre 2003, sur la base de questionnaires auto administrés sur un échantillon de 9 643 personnes, dont 2 174 de 50-64 ans. (Etude disponible sur www.seniorscopie.com)

- . Possession d'un ordinateur : 50,1 % (+ 12,5 % / 2001)
- . Utilisation d'Internet « au moins une fois par mois » : 89,6 % (+ 5,4 %)
- . Utilisation d'Internet « tous les jours ou presque » : 34,7 % (+7,9 %)

LE SITE INTERNET DE LA FNCV

Affluence et nouveautés

Fin août 2004, le site de la FNCV <http://www.fncv.com> a comptabilisé au total 12 900 visiteurs, dont 9 500 sont venus au cours des huit premiers mois de l'année 2004, ce qui représente une moyenne annuelle actuelle de 15 000 visites. C'est un superbe résultat.

On peut mesurer la progression de notre audience comme suit :

- année 2001 : préparation du site.
- année 2002 : 700 visiteurs.
- année 2003 : 2 700 visiteurs.
- année 2004 : 15 000 visiteurs attendus.

Ces visiteurs sont à 70 % Français, 6,5 % Américains, suivis de la Belgique, de l'Algérie, du Royaume-Uni, de

l'Allemagne et du Canada. De nombreux autres pays complètent la liste.

Ils sont intéressés en premier lieu par les décorations, les témoignages, les conflits, la musique militaire et les chansons patriotiques, sans oublier les grands combattants volontaires et les activités diverses.

La grande majorité d'entre eux sont extérieurs à la FNCV qui se fait ainsi mieux connaître par ce moyen de communication exceptionnel ; il faut souligner qu'un certain nombre d'entre eux, notamment parmi les jeunes des OPEX, sollicitent leur adhésion à notre Fédération par Internet.

En ce qui concerne les nouveautés du site, il faut citer, au chapitre de la

Seconde Guerre mondiale, les textes et images relatifs à l'année 1944, et aux cérémonies du 60^{ème} anniversaire de cette époque héroïque (débarquements, libération de Paris, campagne de France...)

Afin d'enrichir le site de la FNCV, et participer au devoir de mémoire, nos adhérents sont invités à nous adresser des textes de témoignages et photographies personnels, qui leurs seront restitués dans un délai de quinze jours. Certains d'entre eux seront publiés.

D'avance, nous les en remercions.

Pierre CERUTTI,
Administrateur national

AVANCEMENT DE LA REQUÊTE DE LA FNCV

CHRONOLOGIE

Fin décembre 2003

Faisant suite à une démarche initiée par son prédécesseur Daniel TOLDO, qui l'accompagne, le président Jacques GAGNIARD rencontre M. Jean-Jacques HYEST, sénateur de Seine-et-Marne. Après un exposé précis de la situation et la remise de la requête de la FNCV, le sénateur promet de déposer une question orale dès le mois suivant à l'adresse du ministre de la Défense.

Le 13 janvier 2004

Madame le ministre de la Défense répond oralement au Sénat au sénateur HYEST dans un sens favorable englobant également le cas des réservistes volontaires pour participer aux OPEX que la France a été amenée à conduire au cours de ces dernières années et qui le seront assurément pour celles que nous serons probablement appelés à faire dans les années à venir (cf. « Les Volontaires » de mars 2004).

Le 10 février 2004

Tous les présidents de section sont sollicités pour diffuser la requête avec le plus grand soin aux autorités et parlementaires concernés.

En mars 2004

Le président GAGNIARD rencontre les présidents nationaux des associations de combattants concernées par l'initiative de la FNCV (parmi elles, l'UNC, l'UFAC, l'Union fédérale, la Fédération des anciens des missions extérieures, l'UNOR) en leur demandant de s'associer à notre démarche et de reprendre la requête de la FNCV dans les motions finales de leur congrès.

En avril et mai 2004

La plupart des sections de la FNCV réagissent favorablement et activement à la demande du président.

Le ministre de la Défense et le ministre délégué aux anciens combattants font l'objet de nombreuses questions exprimées, soit par écrit, soit orales, lors des séances au Sénat ou à l'Assemblée nationale. Notre requête est très souvent exposée par les parlementaires dans des termes précis, similaires aux nôtres. Dans ses réponses, le ministre de la Défense s'engage sans ambiguïté « à récompenser les appelés qui se sont portés volontaires pour servir sur des théâtres d'opérations extérieures et qui, à ce titre, ont reçu la carte du combattant. Je suis donc tout à fait disposée, conclut-elle, à faire étudier, dans le respect de l'équité entre les générations du feu, la possibilité de leur décerner la croix du combattant volontaire ».

Le 18 mai 2004

Le ministre ajoute, dans une réponse au député Guy GEOFFROY « Des recherches approfondies sont actuellement en cours, qui ont pour objet d'une part de déterminer les critères permettant d'attribuer cette décoration aux volontaires pour servir sur des TOE au sein d'unités combattantes homologuées comme telles et, d'autre part, de procéder à un recensement des personnes susceptibles de se voir décerner cette décoration. Cette étude devrait aboutir à la fin de l'année 2004. Le processus réglementaire pourra alors être engagé. »

Le 1^{er} juin 2004

En réponse à M. Bernard CARAYON, député du Tarn, auteur d'une remar-

quable intervention (cf. « La FNCV vous informe » du présent numéro), Mme le ministre de la Défense semble vouloir limiter l'attribution de la CCV aux seuls appelés de la quatrième génération du feu en ces termes : « Néanmoins, il ne saurait être envisagé d'attribuer la CCV aux militaires d'active ou de la réserve, cette décoration ayant été créée pour récompenser un acte individuel d'engagement... ».

Nous pensons qu'une confusion a eu lieu dans l'interprétation du statut du réserviste, entre celui qui sert dans la réserve opérationnelle sur le territoire métropolitain et celui qui est individuellement volontaire pour servir en OPEX.

Enfin, le 12 juillet 2004

Cent quinze (115) députés présentaient une proposition de loi visant à attribuer la croix du combattant volontaire aux militaires ayant servi en opérations extérieures, en s'appuyant sur la question orale posée le 13 janvier 2004 au Sénat par M. Jean-Jacques HYEST (cf. page 6 « Les Volontaires de mars 2004), la proposition de loi est la suivante :

Article unique

Après l'article L.353 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il est inséré un article L.353 ter ainsi rédigé :

« Art. L.353 ter – Il est créé une croix du combattant volontaire pour services en opérations extérieures, dont les modalités d'attribution seront fixées ultérieurement par décret pris sur le rapport du ministre de la défense nationale. »

AVIS DU PRÉSIDENT

Le processus semble irrémédiablement engagé par le gouvernement. Soyons confiants mais prudents. La voie du dialogue avec les autorités compétentes est maintenue.

Dans la motion finale du congrès 2004, qui vient d'être adressée au ministre de la Défense, la FNCV « renouvelle sa demande pressante tendant à l'attribution de la croix du combattant volontaire à tous ceux ayant fait acte de volontariat pour participer à des opérations extérieures leur ouvrant droit à la carte du combattant, et prend acte des réponses encourageantes apportées à ce sujet par Madame le ministre de la Défense dans le cadre parlementaire ».

J.G.

LA F.N.C.V. VOUS INFORME...

HYMNE NATIONAL

L'attention du premier ministre a été appelée au sujet de l'ajout d'une strophe supplémentaire à la Marseillaise qui aurait pour but de rappeler l'attachement de la nation française à notre hymne national et renouveler quelque peu le contenu de ce texte.

Réponse du premier ministre publiée au JO de l'assemblée nationale du 27 juillet 2004 : « Le Premier ministre se félicite de l'attachement aux valeurs et aux symboles de la République que traduit la question posée par l'honorable Parlementaire. Le texte des couplets et du refrain de « La Marseillaise » marque la constance avec laquelle la Nation défend et promeut, depuis plus de deux siècles, en France et dans le monde, les valeurs et les idéaux républicains. Entreprendre aujourd'hui une modification des paroles de « La Marseillaise » présenterait l'inconvénient de porter atteinte à l'unité d'une oeuvre dont le style est tributaire des origines et reflète un moment éminent de notre histoire politique et militaire. Il pourrait en outre être périlleux de modifier un hymne dont la valeur et la force sont d'autant plus grandes qu'il est revêtu d'une sorte d'intangibilité. Enfin, on pourrait s'interroger sur un éventuel obstacle de nature juridique, la Constitution de 1958 étant réputée avoir inséré « La Marseillaise » à l'article 2 de la Constitution dans le texte qui était le sien à la date de sa promulgation le 4 octobre 1958 ou même du référendum qui l'a autorisée. Le souci légitime de l'honorable Parlementaire de rappeler l'attachement de la Nation française à l'hymne national est cependant pleinement partagé par le Gouvernement. D'abord, la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure

a introduit dans notre droit pénal une incrimination spécifique : le fait, au cours d'une manifestation organisée ou réglementée par les autorités publiques, d'outrager publiquement l'hymne national (ou le drapeau tricolore). Ensuite, de façon constante depuis deux ans, une série de mesures ont été prises afin que « La Marseillaise », symbole de la République, chant révolutionnaire et patriotique, mais aussi expression de la concorde nationale, puisse être connue de tous, et notamment des jeunes en scolarité dans les écoles, collèges et lycées. En effet, les élèves sont régulièrement invités à réfléchir aux thèmes de la citoyenneté, des valeurs et des principes de la République ; l'étude de la Révolution, permet, en outre, d'expliquer les circonstances de la naissance de La Marseillaise et le sens complexe de ses paroles. Les établissements scolaires disposent à cet effet d'un livre-CD « La Marseillaise », édité par le Centre national de documentation pédagogique, regroupant un ensemble de documents historiques, musicologiques, iconographiques et sonores, ainsi que du « Guide Républicain », qui favorisent la juste compréhension de notre hymne national. Il n'est donc pas souhaitable d'envisager une modification des paroles de « La Marseillaise ».

CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE

Précision supplémentaire sur le texte concernant la croix du combattant volontaire publié dans « Les Volontaires » de juin 2004 (p. 130).

Il y a lieu de noter que dans une réponse identique publiée au JO de l'assemblée nationale du 27 juillet 2004, Madame le ministre de la

Défense a apporté la précision supplémentaire suivante : « ... Néanmoins, il ne saurait être envisagé d'attribuer la CCV aux militaires d'active ou de la réserve, cette décoration ayant été créée pour récompenser un acte individuel d'engagement et non pour reconnaître la disponibilité des militaires telle qu'elle est définie par leur statut. Ceux-ci peuvent toutefois se voir décerner la médaille d'outre-mer ou la médaille commémorative française. »

DON À DES ASSOCIATIONS OUVRANT DROIT

À DES RÉDUCTIONS D'IMPÔTS

Plusieurs parlementaires ont attiré l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'exclusion des anciens combattants du champ d'application des réductions d'impôts consécutivement au dons et versements effectués au bénéfice de ces associations.

Réponse publiée au JO de l'assemblée nationale du 27 juillet 2004 : « Aux termes de l'article 200 du code général des impôts, ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu les sommes qui correspondent à des dons et versements effectués au profit d'œuvres ou organismes d'intérêt général présentant l'un des caractères visés au 1 de l'article déjà cité. La condition d'intérêt général suppose que l'association n'ait pas de caractère lucratif et que sa gestion soit désintéressée au regard des critères tels qu'ils ont été clarifiés par les instructions fiscales des 15 septembre 1998 et 16 février 1999 respectivement publiées au Bulletin officiel des impôts sous les références 4-H-5-98 et 4-H-1-99, et qu'elle ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes. En outre, les versements (dons, cotisations, ou abandons de revenus) doivent être consentis à titre gratuit, c'est-à-dire en l'absence de toute contrepartie directe ou indirecte au profit de leur auteur, même si celle-ci n'est que partielle. Cette notion a été commentée par une instruction du 4 octobre 1999 publiée au Bulletin officiel des impôts sous la référence 5-B-17-99. Le point de savoir si toutes ces conditions sont réunies relève des circonstances de fait. **Cela étant, les associations dont l'objet social consiste, comme cela est généralement le cas des associations d'anciens combattants, en la défense des intérêts matériels et moraux de leurs membres ne présentent pas un caractère d'intérêt général au sens défini ci-dessus. Par suite, les sommes qui leur sont versées par les particuliers ne sont pas éligibles aux dispositions de l'article 200 déjà cité. »**

PLAQUES COMMEMORATIVES

Pour tombes et monuments, en pierres naturelles 300x150 mm



LES COMBATTANTS VOLONTAIRES

A LEUR COMPAGNON

Pour toute autre Amicale, nous réalisons des plaques personnalisées

Ets Paul WETTER

8a rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS Tél. Fax. 03 89 69 16 67

DEMANDEZ NOTRE DOCUMENTATION

(suite page 9)

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROCESSUS D'INDEMNISATION DES ORPHELINS DES VICTIMES DE LA BARBARIE NAZIE

A une question posée le 17 juin 2004 par un parlementaire, il a été répondu le 26 août 2004 par M. le ministre délégué aux anciens combattants (JO du Sénat p. 1931), comme suit :

« Le décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale a été publié au Journal officiel de la République française du 29 juillet 2004. Les orphelins des déportés résistants et politiques morts en déportation et des personnes arrêtées et exécutées dans les conditions définies aux articles L. 274 et L. 290 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre bénéficieront ainsi d'une prestation d'un montant équivalent à celui fixé par le décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites. Cette mesure marque l'aboutissement d'une démarche engagée dès le mois de mai 2002, à la demande du Président de la République. Le 2 septembre 2003, le Premier ministre, prenant connaissance des conclusions du rapport élaboré, à la demande du ministre délégué aux anciens combattants, par M. Philippe Dechartre, ancien résistant, ancien ministre du général de Gaulle et de Georges Pompidou, avait annoncé la décision de principe du Gouvernement. Le travail de clarification visant à définir le périmètre des ressortissants éligibles à cette mesure a été soumis à l'avis du Conseil d'Etat. Il présente donc les meilleures garanties de solidité juridique. Ce décret, publié dans les délais annoncés, répond aux attentes exprimées par les parlementaires de tous les groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que par les associations du monde combattant et celles des victimes des persécutions nazies consultées par M. Dechartre. Ainsi, afin de restaurer durablement la sérénité, le Gouvernement fait prévaloir l'équité, dans le respect scrupuleux des situations spécifiques des différentes catégories de ressortissants ayant eu à souffrir des conséquences les plus extrêmes de la Seconde Guerre mondiale. »

POLITIQUE À L'EGARD DES RAPATRIÉS HARKIS

L'attention du premier ministre a été appelée sur la réparation du préjudice subi par les anciens harkis et sur l'insertion économique, professionnelle et sociale de la 2^{ème} et 3^{ème} génération.

Réponse de M. le premier ministre publiée au JO de l'assemblée nationale du 3 août 2004 : « L'honorable parlementaire appelle l'attention du Premier ministre sur la communauté harkie, son insertion et la réparation des préjudices qu'elle a subis. Le Gouvernement a rétabli le dialogue et privilégié l'écoute avec l'ensemble du monde associatif, et créé un Haut Conseil aux rapatriés, organe de réflexion et de concertation. Par ailleurs, le Gouvernement a, dès le 1^{er} janvier 2003, attribué une allocation de reconnaissance à tous les harkis et leurs veuves en remplacement de la rente viagère qui ne bénéficiait qu'à la moitié d'entre eux. Cette allocation a été revalorisée le 1^{er} janvier 2004 à 1 830 euros par an. En février 2003, le député Michel Diefenbacher a été chargé d'établir un rapport sur le bilan et les perspectives de la politique en faveur des rapatriés. Ce rapport a été remis au Premier ministre en octobre 2003. Le Gouvernement a présenté un projet de loi portant « reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ». Ce texte a été voté par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 11 juin 2004 il sera présenté prochainement au Sénat. Le projet de loi affirme la reconnaissance de la nation pour l'oeuvre accomplie outre-mer par les Français et reconnaît les souffrances et les sacrifices endurés par les rapatriés. Dans cet esprit, il institue la création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie et réprime les atteintes à l'honneur des anciens combattants. Il fait obligation aux programmes de recherche et scolaires d'accorder à la présence française outre-mer et à l'histoire des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente qu'ils méritent. **Pour les anciens supplétifs, il est prévu, d'une part, le choix entre l'allocation, de reconnaissance portée à 2 800 euros par an ou le maintien de cette allocation à 1 830 euros avec le versement d'un capital de 20 000 euros ou encore le versement d'un capital de 30 000 euros, d'autre part, la prorogation jusqu'en 2009 des aides à l'accession, à l'amélioration et au désendettement immobilier. Enfin, s'agissant de leurs enfants, leur insertion fait partie intégrante des préoccupations du Gouvernement qui, dès le 23 juillet 2003, a lancé une action d'accompagnement renforcé, à laquelle s'ajoute une opération particulière en direction des jeunes diplômés (Bac + 2 minimum) en cours de réalisation, avec le FASILD et l'Institut du mécénat social, visant à présenter leur candidature directement aux grandes entreprises françaises. »**

ALLOCATION SPÉCIFIQUE AUX VEUVES DE GUERRE

De nombreux parlementaires ont appelé l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la situation des veuves d'anciens combattants ne bénéficiant d'aucune prestation particulière.

Réponses de M. le ministre délégué aux anciens combattants publiées au JO de l'assemblée nationale le 3 août 2004 et du sénat le 26 août 2004 : « Le ministre délégué aux anciens combattants souhaite préciser à l'honorable parlementaire que la situation des veuves a constitué l'une des priorités de la loi de finances pour 2004. En effet, résolu à reconnaître le dévouement admirable des veuves, le Gouvernement a décidé d'inscrire une forte revalorisation des pensions des veuves dans le budget des anciens combattants pour 2004 qui prévoit l'inscription de 12 millions d'euros (MEUR) de crédits nouveaux autorisant le relèvement uniforme de l'ensemble des pensions de veuve de 15 points d'indice. Ainsi que prévu, cette mesure nouvelle bénéficie depuis le 1^{er} juillet aux 130 000 veuves actuellement pensionnées, comme le précise le décret n° 2004-694 du 13 juillet 2004, publié au Journal officiel du 16 juillet. Par ailleurs, les veuves pensionnées ou non, étant toutes ressortissantes de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) et pouvant prétendre, à ce titre, à l'aide matérielle, morale et administrative dispensée par cet établissement public placé sous la tutelle du ministre, les crédits d'action sociale de ce dernier, notamment destinés à des actions spécifiques de secours en faveur des plus démunies, ont été pérennisés pour 2004 par l'inscription, non plus en cours de discussion parlementaire, mais dès le projet de loi de finances initiale, de 12,135 MEUR. Cette mesure permet ainsi de garantir les moyens dont dispose l'ONAC pour venir en aide aux anciens combattants et à leurs veuves rencontrant des difficultés financières. **S'agissant de la mise en place d'une allocation spécifique pour l'ensemble des veuves d'anciens combattants, celle-ci viendrait inévitablement en concurrence avec les prestations déjà servies aux intéressées dans le cadre du régime d'indemnisation actuel. La création éventuelle de cette prestation n'est donc pas envisagée.** Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 122 de la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 portant loi de finances pour 2004, le Gouvernement remettra au Parlement un rapport qui estimera le nombre des anciens combattants et des veuves d'anciens combattants âgés de plus de soixante ans, dont les ressources sont inférieures au salaire minimum de croissance. »

(suite page 10)

QUESTION ÉCRITE DE BERNARD CARAYON, DÉPUTÉ DU TARN, EN DATE DU 1^{er} JUIN 2004

NDLR : M. Bernard CARAYON est député U.M.P. du Tarn (4^{ème} circonscription). En 2003, M. CARAYON, particulièrement averti des problèmes de Défense, a été « parlementaire en mission », chargé d'étudier la recherche du renseignement économique en France. A l'issue de cette mission, il a rédigé son rapport à ce sujet, connu sous le nom de « rapport Carayon ».

C'est en application des dispositions de ce rapport que M. Alain JUILLET a été nommé « haut responsable chargé de l'intelligence économique auprès du premier ministre », par décret du président de la République en date du 31 décembre 2003.

* * *

« M. Bernard CARAYON appelle l'attention de Madame le Ministre de la Défense sur les conditions d'attribution de la croix du combattant volontaire avec agrafe « Missions Extérieures ».

Jusqu'en 2002, date de la suspension du service national, des appelés du contingent ont fait acte de volontariat pour participer au sein d'unités semi-professionnelles à des opérations militaires hors de France. Ce fut le cas pour tous les territoires, aujourd'hui répertoriés, donnant droit à la carte du combattant.

Parallèlement, des réservistes ayant contracté un ESR - Engagement Spécial dans la Réserve - participent de plus en plus nombreux en tant que volontaires à des opérations extérieures au sein des unités professionnelles projetées sur les théâtres d'opération où la France est de plus en plus amenée à intervenir : Côte d'Ivoire, Kosovo, Haïti, Bosnie, ...

Certains de ces combattants volontaires ont ainsi fait l'objet de citation avec attribution de la croix de guerre.

Créée en 1935, la croix du combattant volontaire est attribuée à tout titulaire d'une carte du combattant qui a été volontaire pour servir dans une unité combattante. Les décrets du 8 septembre 1981 ont constitué une croix du combattant volontaire avec des agrafes correspondant aux conflits successifs où nos forces furent engagées : 2^{ème} Guerre mondiale, Indochine, Corée, AFN, puis ils ont été complétés par les instructions successives du 8 mai 1988 et du 27 septembre 1995. Récemment, la Loi de Finances pour 2004 a prévu d'élargir le bénéfice de la carte du combattant aux vétérans ayant servi plus de 4 mois en Afrique du Nord.

Ces assouplissements successifs restent cependant insuffisants, tant du point de vue de l'équité entre les partici-

pants à un même conflit qu'en ce qui relève de l'égalité entre les générations du feu. Ces appelés volontaires hier, comme ces réservistes volontaires aujourd'hui demandent que leur engagement soit reconnu, d'autant que leur qualification conditionnait et conditionne parfois la capacité opérationnelle d'unités désignées pour intervenir d'urgence dans le cadre de missions extérieures.

Aussi, dans le droit fil de sa question n° 29326 du 1^{er} décembre dernier où il lui demandait si elle envisageait d'étendre le bénéfice de la carte du combattant aux vétérans des opérations extérieures, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui préciser ses intentions en ce qui concerne l'attribution - qui n'a d'ailleurs aucune incidence budgétaire - de la croix du combattant volontaire avec agrafe « Missions Extérieures » aux volontaires pour les opérations extérieures, qu'ils soient d'anciens appelés du contingent ou aujourd'hui réservistes. »

CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE

NDLR : Il nous a paru utile de remettre en mémoire, à l'attention de nos adhérents, l'instruction ministérielle (I.M.) parue il y a bientôt dix ans. Elle intéresse en premier lieu ceux qui sont actuellement membres associés et qui se sont vus refuser la CCV avant 1995. Ils ne sont pas nombreux. Cependant, il serait fort utile, pour développer nos effectifs, de faire également des diffusions de cette I.M. à l'extérieur des sections départementales de la FNCV en direction des associations de combattants concernées : anciens d'Indochine, ACUF, UNP, associations d'OR, etc...

Rappel des conditions d'obtention de la croix du combattant volontaire pour les personnels titulaires de la carte du combattant et de la médaille commémorative de la campagne au titre de laquelle la demande est effectuée (réf. : Instruction ministérielle n° 35900/DEF/CAB/SDBC/DECO du 27 septembre 1995).

A- Croix du combattant volontaire avec barrette "Guerre 1939-1945"

Peuvent notamment y prétendre :

- Les personnels qui, titulaires de la carte du combattant volontaire de la résistance, ont servi dans une formation combattante au cours de la guerre 1939-1945, ou à défaut de remplir cette condition, ont, soit obtenu la carte de déporté-résistant, soit reçu une blessure homologuée comme blessure de guerre dans la résistance ou dans les rangs des forces françaises libres, soit ont été cités à l'ordre avec attribution de la croix de guerre pour faits de résistance ou au titre des forces françaises libres.

B - Croix du combattant volontaire avec barrette "Indochine"

Outre les personnels ayant contracté un engagement initial au titre de l'Indochine, peuvent notamment y prétendre :

- Ceux qui ont souscrit un engagement pour la durée de la guerre au titre du second conflit mondial et dont le contrat a été transformé en engagement à terme pour servir en Indochine.

- Ceux qui ont souscrit un engagement ou rengagement à terme au cours du second conflit mondial et qui ont servi en Indochine au titre de ce contrat.

- Ceux qui ont souscrit un rengagement à terme, pour servir en Indochine.

- Les officiers de réserve admis à servir en situation d'activité dans une unité stationnée en Indochine.

- Les militaires du contingent volontaires pour terminer leur service légal en Indochine.

C- Croix du combattant volontaire avec barrette "Corée"

Outre les personnels ayant contracté un engagement initial au titre de la Corée, peuvent notamment y prétendre :

- Ceux qui ont souscrit un rengagement au titre de la Corée.

- Ceux qui ont souscrit un engagement ou rengagement pour l'Indochine et qui ont servi en Corée au titre de ce contrat.

D- Croix du combattant volontaire avec barrette "Afrique du Nord"

Outre les personnels ayant contracté un engagement initial pour participer aux opérations menées sur ce territoire (en Algérie du 31 octobre 1954 au 3 juillet 1962, au Maroc du 1^{er} juin 1953 au 2 mars 1956, en Tunisie du 1^{er} janvier 1952 au 20 mars 1956), peuvent notamment y prétendre :

- Ceux qui ont souscrit un rengagement à terme pour servir dans une unité stationnée en Afrique du Nord.

- Ceux qui ont souscrit un engagement ou rengagement pour l'Indochine et qui ont servi en Afrique du Nord au titre de ce contrat.

- Les officiers de réserve admis à servir en situation d'activité dans une unité stationnée en Afrique du Nord.

- Ceux qui ont servi en Afrique du Nord en qualité de gendarmes auxiliaires.

- Les militaires du contingent qui justifieront avoir sollicité et obtenu une affectation en Afrique du Nord après avoir, soit résilié leur sursis d'incorporation, soit renoncé à leur dispense des obligations du service national, soit demandé le bénéfice d'un appel avancé.

Il est à noter qu'à défaut de la carte du combattant du conflit au titre duquel la demande est présentée, les candidats déjà titulaires d'une carte du combattant au titre d'une autre guerre pourront se prévaloir de leur qualité de combattant pour ce conflit sur présentation d'un certificat ou d'une attestation délivré par l'Office des anciens combattants authentifiant cette qualité.

MAURICE SAUVÉ RACONTE

SON JOUR LE PLUS LONG

Agé aujourd'hui de quatre-vingt ans, Maurice SAUVE a été président départemental de la FNCV des Deux-Sèvres de 1991 à 2004. Il est unanimement connu et apprécié non seulement de notre fédération mais aussi du monde combattant de sa région d'adoption.

Le 6 juin dernier, les cérémonies de commémoration du 60^{ème} anniversaire du débarquement de Normandie ne le concernait pas directement.

Il était à Plumelec, dans le Morbihan, où se déroulait la seule commémoration officielle de toute la Bretagne consacrée au débarquement allié. En effet, ce fut à proximité de ce lieu qu'il eut l'honneur d'être le septième soldat allié à toucher le sol de France. Comment en était-il arrivé là ?

REJOINDRE DE GAULLE

Le 19 mai 1940, il a 16 ans. Il vit à Amiens, sa ville natale déjà occupée et pillée en 1916. « C'était un dimanche, je revenais du conservatoire où j'avais pris mon cours de saxo. Je papotais avec un copain, place de la gare quand on a entendu les sirènes. Je suis remonté chez moi, au 21, rue de Croy, et les bombardements ont commencé quand j'arrivais. On s'est réfugié dans la cave avec mes parents mais au bout d'un moment, j'en ai eu marre d'être cloîtré là. Je suis monté sur le toit de la maison et là, j'ai vu la ville d'Amiens en feu, ça bombardait de tous les côtés. C'est à ce moment-là que je me suis juré que je n'aurais pas un poil de sec tant que je ne serais pas arrivé à foutre les Boches à la porte ».

Le 31 juillet, dans un village des Deux-Sèvres où sa famille a trouvé refuge, il entend parler « d'un général, parti à Londres et qui appelait à la résistance. Je me suis dit : c'est là qu'il va falloir que tu ailles ».

De retour à Amiens, la désobéissance aux allemands ne lui suffit plus. Il n'a pas 18 ans quand il passe en zone libre et en trichant, il s'engage dans l'armée de l'air, puis se fait affecter dans une base du Maroc où il assiste au débarquement des Alliés en Afrique du Nord, le 8 novembre 1942. Formé comme opérateur radio, il quitte son unité de son propre chef et s'embarque clandestinement à bord d'un navire canadien en partance pour l'Angleterre.



De gauche à droite : Louis Jourdan, Maurice Sauvé et Pierre Etrich, le 4 juin 1944.

Arrêté à bord, il est interné dès son débarquement à Liverpool et interrogé par l'Intelligence Service. Le doute sur ses réelles intentions de rejoindre une unité combattante française sub-sistera jusqu'au 30 novembre date à laquelle, il peut enfin rejoindre les volontaires constituant le 4^{ème} bataillon français d'Infanterie de l'Air, unité intégrée aux SAS (Spécial Air Service) qui stationne à Camberley (Ecosse).

DANS L'ACTION

L'entraînement commando, pratiqué quotidiennement, est d'autant plus musclé que nous sommes en décembre 1943 et que les théâtres d'opérations où opèrent déjà les SAS (Sicile, Italie ou encadrement des maquis) sont déjà très

actifs. Il connaît donc les exigences des missions de commando parachutistes et obtient, avec le brevet de parachutiste SAS, une compétence nécessaire aux actions particulières dévolues à son unité. L'équipe à laquelle il appartient se forge un moral d'acier sous l'impulsion du lieutenant MARIENNE que Maurice SAUVE apprécie comme « *le surhomme par excellence* » avoue t'il.

Quand ils seront mis au secret dès le 15 mai, la destination de sa petite unité se dessine et ne laisse plus de doute. Ce sera la mère patrie.

Puis le 3 juin, ils connaissent globalement le sort qui leur sera réservé : Sauter en France.

(suite page 12)

Maurice sauve raconte son jour le plus long (suite)

Le 4 juin, la mission et la destination leur sont précisées et les instructions exposées dans les moindres détails : Maurice SAUVE assurera les liaisons radio.

Les SAS avaient ainsi pour mission, en liaison avec les FFI, de couper les voies de communication entre la Bretagne et le reste de la France pour éviter que la centaine de milliers d'allemands qui y étaient stationnés puissent rejoindre la Normandie.

L'APPROCHE ET LE SAUT

Afin de s'assurer du plein succès de cette mission primordiale, les équipes ont été doublées. Maurice assurera une responsabilité importante : rendre compte par radio en Angleterre du déroulement de la mission. Une malle spéciale, dont le contenu ne leur est pas spécialement précisé est larguée avec eux. Elle est destinée aux FFI. « On nous a expliqué que nous serions les premiers parachutistes à toucher le sol de France. Le commandant a ajouté que la France serait fière de nous. On a compris ce que cela signifiait ». Son équipement individuel comprend, outre le poste émetteur-récepteur, poignard, colt 45, mitraillette et grenades. « Le 4 juin, se rappelle-t'il, on nous avait aussi présenté les avions : des Stirling de la RAF pouvant transporter vingt parachutistes ».

Le 5 juin à 20 heures, les équipes de SAS embarquent à bord de deux avions. Le décollage a lieu à 22 H 34. « On file droit au sud. Le temps est magnifique. On navigue en zigzag afin de ne pas être repéré ». A ce moment là, Maurice SAUVE aperçoit des taches sombres sur la mer. « Un truc énorme ». Il suppose que l'Armada du débarquement est en route.

A 0 H 15, tout est prêt pour le saut, la trappe est ouverte. Il y a la joie de retrouver le sol natal, mais j'ai aussi des frissons. Pendant 20 minutes, on a tourné pour trouver la zone exacte. A 0 H 50, Go ! La grande malle est larguée en premier. Je suis le numéro 7 et me retrouve, quelques brefs instants après, dans un chemin creux menant à une ferme ». Identifiée plus tard, la ferme est sur le lieu-dit « Le Halliguen ».

LE SORT DE LA GUERRE : COMBAT BRUTAL ET BREF

« Mais cette foutue malle nous a fait perdre un temps précieux », se souvient-il, « elle était tombée on ne savait trop où



et les blés étaient hauts à cette époque de l'année ». Une fois la malle retrouvée, le groupe se scinde en deux. « Le lieutenant MARIENNE est parti avec trois de ses gars pour retrouver l'autre groupe et nous, nous sommes restés pour communiquer avec Londres. ETRICH et moi, on a passé un message sous la protection du caporal Emile BOUETARD, JOURDAN étant en couverture à une centaine de mètres de là ».

Mais soudain, dans l'obscurité, les deux radios entendent des rafales tirées à proximité. « On a vu BOUETARD s'écrouler et des gens gesticuler tout près de là. On a tiré dans cette direction et balancé quelques grenades. Ça n'a pas duré très longtemps et nous n'avions aucune notion du temps. On s'est retrouvé encerclé. J'ai mis un coup de colt 45 dans mon sac pour détruire la radio. Nous n'avions plus d'autres solutions que de nous rendre. Avec ETRICH et JOURDAN, tous trois, après avoir été

quelque peu malmenés, nous sommes ficelés ». Les ennemis sont en fait des cosaques servant dans l'armée allemande. « Emile BOUETARD est achevé par un cosaque qui lui coupe un doigt pour lui prendre son alliance. L'arrivée d'un sous-officier allemand évite le massacre ».

C'est ainsi que le premier mort du jour J fut un breton de 29 ans, tué par un cosaque russe, aspect peu connu de l'histoire du débarquement. Transféré à Plumelec, puis à Vannes, les trois prisonniers SAS sont remis à la Gestapo.

« Ils nous ont pas mal abimé, se souvient Maurice SAUVE, mais ils ont fait une erreur : à chaque fois, ils nous interrogeaient ensemble. On leur a donné toujours la même version ». Bien entendu, il n'était pas question de révéler aux allemands le but de notre mission. « Instruits par avance, sur la manière de répondre aux interrogatoires, nous jouons les imbéciles ».

Rassemblés avec d'autres prisonniers américains, anglais et australiens, ils subiront l'épreuve, malgré des tentatives d'évasion, des transports en wagons à bestiaux à travers la France et l'internement dans un camp près de Dresde.

Près d'un an après, après avoir été libéré par d'autres cosaques de l'Armée rouge, cette fois, Maurice SAUVE arrivera à Paris, un 31 mai 1945. « Je retrouve mes parents le 4 juin à Amiens. Ils me croyaient mort. De même que le commandement des SAS ».

RESPECTONS LES MORTS POUR LA FRANCE

Les soldats qui luttèrent à Verdun pour la France et pour la Victoire pouvaient prier des Dieux différents ou les ignorer, mais la gloire et la mort n'étaient pas plus juives que chrétiennes ou musulmanes ou athées, et pas davantage royalistes ou républicaines.

Que la fin de la guerre venue, chacun ait souhaité que soient rappelées concrètement toutes les forces spirituelles unies pour la victoire, quoi de plus naturel. Verdun était la bataille de toute la France et de tous les Français. Elle incarne et symbolise la Grande guerre.

Le monument élevé aux juifs morts pendant la bataille vient d'être profané. Les limites de l'odieux et du révoltant ont été dépassées.

Cette profanation témoigne d'une méconnaissance totale de ce que fut la Bataille de Verdun, et de ce qu'elle représente. Elle illustre l'ignorance comme le fanatisme. L'histoire lutte difficilement contre celui-ci, mais elle doit donner la plus grande ampleur possible à la lutte contre l'ignorance.

C'est un des objectifs du Comité National du Souvenir de Verdun et de la Fondation « Le Souvenir de Verdun ».

Le président, Guy PERDRONCINI

HEURES CLAIRES

Officier de la Légion d'honneur :

- 44 - VINCENT Joseph
- 49 - DURAND Paul
- 74 - TOCHON FERDOLLET R.

Chevalier de la Légion d'honneur :

- 29 - DURET Robert
LE DOEUFF Christophe
- 31 - DULION Aimé
- 41 - N'GUYEN Antoine
- 44 - PLAXINE Edouard
- 49 - ALIGAND René
CHAFFIN Pierre
PIVETEAU Paul

Médaille militaire :

- 26 - CHAPUS Jean
- 34 - FAMIN Jacques
- 41 - DUFLOT Euscher

Croix du combattant volontaire 39/45 :

- 22 - LE PROVOST André
- 41 - DUFLOT Euscher
- 77 - GRANDSIR Félicien

Croix du combattant volontaire Indochine :

- 22 - LE BRIGAND Marcel
- 77 - MILLOTTE Maurice
- 89 - DRIEU Michel
SAPIN Jean

Croix du combattant volontaire A.F.N. :

- 64 - AYGALENC Jean-Paul
- 77 - ALTES Joseph
- 89 - DRIEU Michel
SAPIN Jean

Croix du combattant :

- 89 - POUILLOT Robert

Médaille commémorative française de la guerre 1939/1945 :

- 03 - BONNIN André

Médaille commémorative de la campagne d'Indochine :

- 37 - GUENIER André

Médaille d'argent F.N.C.V. :

- 77 - DESGENS Bernard
CHANLON Suzanne
FERCOQ OURY Huguette
ROUILLARD Léonce
SOISMIER Raymond

Médaille de bronze F.N.C.V. :

- 34 - CLEMENTE Aurore
- 57 - BURGERMEISTER Alfred
MUNIER Robert
- 77 - KIZIRIAN Jacques
MARCHAISON Germaine
MARCHAND Jeanne
MARET Gilbert

A tous nos très sincères félicitations

Tous nos adhérents ayant vocation à l'octroi du titre de reconnaissance de la Nation donnant droit au port de la médaille de reconnaissance de la Nation, il ne nous est pas possible de les mentionner dans cette rubrique.

POUR QUE VIVE LA FNCV...

- 02 - LEBLOND Yvette et Fernand
40 euros
- 39 - Alexandre LEGER 30 euros
- 47 - Section du
Lot-et-Garonne 7 euros
- 57 - Section de la Moselle 27 euros
- 7509 - CERUTTI Pierre 50 euros
DIDIERJEAN Jean-Paul
100 euros

Un grand merci aux généreux donateurs

HEURES SOMBRES

NOS PEINES :

- 01 - CORDIER Fernand
- 13 - DELAYEN Daniel
- 21 - DUBOST Fernand
- 25 - CUISENIER Henri
GUINCHARD Michel
LURATI Guerina
VIARD Georges
- 26 - MENDEZ Joseph
ROFFAT Louis
SAINTAGNE Jacques
TORTEL Pierre
- 29 - NIHOUARN Jean-René
TANNEAU Jean-Louis
- 32 - RUNEL Jean
- 33 - BUFFIER Gabriel
- 34 - BECAM Hubert
- 38 - PITZINI Ernest
- 39 - SPAHIS Geneviève
- 41 - CALVEZ Antoine
ROD Jacques
TURPIN Roger
- 49 - D'ARZAC Guy
- 55 - BEZOT Roger
- 5904 - LANGEVIN Pierre
RICHERATEAUX Pierre
- 60 - OLEMANS Bernard
- 64 - MARCHEZ Mauricette
- 70 - BRESSON Marcel
RAHIER Charles
THAHIN Lucien
THIERRY Robert
- 77 - LOLIVIER Roger
NIVIERE Suzanne
- 78 - ALABOUVETTE Raymond
- 79 - GAUFRETEAU Léon
MOURGUET Francis
RONGEARD Albert
- 86 - STRAUMANN André
- 88 - SALISBURY Raymond
- 90 - HENNEMANN Afred

Que les familles des disparus trouvent ici l'expression de notre profonde sympathie.

La Vie des Sections

2100 CÔTE D'OR

LA SECTION EN DEUIL

Notre président Fernand DUBOST est décédé à Dijon le 29 juillet dernier à l'âge de 84 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 2 août en l'église Saint-Pierre, sa paroisse.

Il avait succédé au docteur Pierre CASTIN, président de la section depuis le 13 janvier 1986, qui avait réussi à atteindre 282 adhérents en 1996.

Malgré la période estivale, un grand nombre d'adhérents et de personnalités locales accompagnait notre président et ami à sa dernière demeure.

Actuellement, la section dépasse largement 200 adhérents. Le bureau a décidé de maintenir l'assemblée générale prévue le 3 octobre à Saint-Apollinaire. son compte-rendu paraîtra dans un prochain numéro de notre journal.

Le vice-président ainsi que les membres du bureau espèrent la présence de nombreux adhérents afin qu'il résulte de cette assemblée une continuité de la vie de la section et que chacun prenne conscience qu'il est urgent de prospecter les combattants volontaires isolés ou indécis pour venir grossir nos rangs.

Le vice-président,
Michel ALHERITIERE

2500 DOUBS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Faisant suite à la convocation lancée par le Président Jean BOUSSET, les combattants volontaires du Doubs se sont réunis le 28 mars 2004 à Ornans, capitale de la vallée de la Loue.

Après avoir pris un excellent café accompagné de brioche à l'accueil, les congressistes pénètrent dans la très belle salle du CAL mise à notre disposition par la municipalité. D'entrée, le président BOUSSET, après avoir remercié de leur présence le général de gendarmerie Robert MATHA Y, Jean GERBIER, président de la section de Haute-Saône et représentant le bureau national, les présidents des associations amies et les nombreux compagnons et amis, excuse l'ensemble des autorités civiles et militaires de leur absence, retenues par le devoir de réserve. Ce faisant, il excuse également Jean-François LONGEOT, conseiller général et maire de la commune, qui nous rejoindra plus tard.

Dès le début de son intervention, notre président souligne le besoin de recrutement pour assurer la pérennisation de notre section composée de 96 adhérents et se félicite d'accueillir neuf

nouveaux adhérents. Mais cela ne doit pas nous empêcher de rechercher des nouvelles adhésions auprès des jeunes engagés de notre armée professionnelle et leur montrer, par tous les moyens, qu'ils doivent être parmi nous, malgré leur réticence à rentrer dans les associations patriotiques.

Il devait regretter également l'absence du peloton en armes pour rendre les honneurs, ce qui peut se comprendre par le manque d'effectif disponible, vu la participation de notre armée aux nombreuses actions en territoires extérieurs (Kosovo, Haïti, Côte d'Ivoire, etc...). Cela manque à notre cérémonial. Il souhaite que pour l'année prochaine il n'en soit pas de même, car la présence des militaires représente le maillon indispensable au maintien de cette solidarité armée-nation.

Il poursuit en remerciant les portedrapeau de leur présence qui honore notre assemblée générale et ce qui va suivre, en perdurant la mémoire de tous les combattants morts pour la France en cette année du 60^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie. « C'est ce devoir de mémoire, dit-il que les associations telle que la nôtre, doivent maintenir à toute force et par tous les moyens pour rappeler aux jeunes générations ce que leurs grands-pères et pères ont fait pour qu'ils vivent dans un pays de paix et de liberté. »

Le Souvenir Français du Doubs n'est pas oublié et le président témoigne de l'excellent travail réalisé dans nos cimetières et aux monuments. Puis il rappelle les camarades disparus depuis notre dernier congrès de Vercel et demandant à l'assistance d'observer une minute de silence. Il souhaite associer à cet instant de recueillement la mémoire de Claude GIRARD, député et président du conseil général du Doubs, décédé le 27 mars dernier, ainsi que tous ceux qui, avant eux, nous ont quittés, les combattants des trois armées, les gendarmes, les pompiers et les victimes du terrorisme.

Dans la vie de tous les jours notre section tout au long de cette année, a participé, par la présence de notre président, du drapeau et des membres du bureau, aux diverses cérémonies et réunions de l'ONAC. Le comité directeur s'est réuni onze fois pour actualiser et répondre aux questions qui nous sont posées, mais aussi pour préparer et organiser la visite de la base aérienne 102 à Dijon, la distribution des colis de Noël, la loterie, la remise de médailles, l'élaboration du message de fin d'année, les vœux du président et la journée choucroute 2004, qui fut un succès grâce à notre trésorière Denise JEANNEY et à Robert GUILLEBEAU.

A sa demande, le tiers des administrateurs sortants, Andrée LABADIE, Pierre LABADIE, Roger MAGNIN et

Jacques TOURNIER, sont reconduits dans leur fonction pour trois ans. Puis, compte-tenu du retrait de notre trésorière Denise JEANNEY et de notre secrétaire Henri LEDEY, et désirant les garder au sein du comité, ceux-ci seront pour l'avenir, invités en qualité de conseillers. En remplacement, Jean BOUSSET nous demande d'élire à ce même comité Jean ROCHE et Claude MOYSE, qui sont volontaires pour nous donner la main. Ces deux propositions présidentielles sont acceptées à l'unanimité.

Notre trésorière nous expose alors l'état des finances dont le contrôleur aux comptes, le colonel MELET, certifie la bonne tenue et l'exactitude. Après approbation, le président souhaite que les volontaires présents donnent quitus à Denise JEANNEY. Les compliments adressés à celle-ci associent également Andrée LABADIE, secrétaire adjointe, et Robert GUILLEBEAU, trésorier adjoint. Puis il demande que le contrôleur aux comptes soit reconduit dans ses fonctions, ce qui est accepté sans restriction.

Pour terminer, Jean BOUSSET indique qu'il est en pourparler avec la ville de Morteau pour l'accueil du congrès 2005, à une date non encore définie, ceci pour tenir compte du calendrier des congrès départementaux. Il nous dit combien il est fier d'être à côté d'hommes et de femmes volontaires un jour, volontaires toujours !

Après l'office religieux célébré par l'abbé Benoit DECREUSE, en présence de Jean-François LONGEOT et de nombreux présidents d'associations patriotiques et de leurs drapeaux, se déroule la cérémonie au monument aux Morts, au cours de laquelle Roger MARCHAND s'est vu remettre la médaille de reconnaissance de la Nation au titre de la guerre 1939-1945 par le président BOUSSET. Cette cérémonie émouvante était rehaussée par la participation de l'harmonie municipale qui, après avoir exécuté les sonneries traditionnelles, rassemble tous les présents autour du vin d'honneur offert par la ville d'Ornans.

A cette occasion, Jean-François LONGEOT reçoit la médaille de la FNCV Reconnaisante des mains de Jean BOUSSET, ce dernier recevant des mains du maire la médaille de la ville d'Ornans. C'est sous les applaudissements nourris que notre ami Henri LEDEY, en reconnaissance de ses bons et loyaux services rendus à notre section, se voit décerner la médaille de bronze de la Fédération MAGINOT.

Après cet agréable moment d'émotion et de convivialité, c'est autour d'un excellent repas préparé par Jeannette et son équipe que les congressistes terminent cette belle journée.

Le président départemental,
Jean BOUSSET

COMMÉMORATIONS À L'ÎLE DE SEIN

La section 29, conduite par son président, Jean-Louis TANNEAU qu'accompagnaient le vice-président, Jean-Jacques LE CORRE, le trésorier, Jean BARVEC, le secrétaire, Michel LE GALL, et le porte-drapeau, Daniel PIOU, était présente aux commémorations du 19 juin, à l'île de Sein. Plus de 700 personnes étaient réunies devant le monuments des Français Libres, rendant ainsi hommage au courage des 133 sénéans qui avaient répondu à l'appel du Général De Gaulle, cérémonie simple, empreinte d'émotion intense tandis que les « rafales » de la BAN de LANDIVISIAU survolaient le porte-avion « Charles De Gaulle » au mouillage près de l'île.

Notre président Jean-Louis TANNEAU, accompagné du président délégué Jean-Jacques LE CORRE, du vice-président Michel THOLLON, de Jo GUILLOU et du porte-drapeau Daniel PIOU entouraient notre camarade Christophe LE DOEUFF qui a été fait Chevalier de la Légion d'honneur. Ce dimanche 20 juin 2004 à son domicile, il était décoré par le colonel LE ROUX, officiel de la Légion d'honneur. Né le 18 décembre 1919 à Elliant, entré dans la Résistance, Christophe LE DOEUFF s'évade de France, passe en Espagne où il est interné. Le 23 mai 1943, il rejoint l'Afrique du Nord. Au Maroc, il opte pour les F.F.L. Affecté au Régiment de Marche du Tchad, il intègre la 2^{ème} D.B. avec laquelle il débarque en France. Blessé, en Alsace le 24 août 1944, il est titulaire de la médaille militaire, de la croix de guerre 1939-1945 avec palme de la croix du combattant volontaire, de la médaille des évadés, de la médaille commémorative des services volontaires dans la France Libre, de la carte du combattant volontaire de la Résistance et du titre d'interné résistant.

LA SECTION EN DEUIL

Notre président, Jean-Louis TANNEAU, nous a quittés. Sa maladie l'avait profondément affaibli. L'épreuve qu'il traversait n'avait en rien entamé sa confiance, son espoir de guérir, et ce, jusqu'au dernier moment de sa vie.

Sa discrétion, son caractère calme et pondéré faisait de lui un homme de bon conseil. Très apprécié de tous, il était notre ami.

Jean-Louis TANNEAU était né à Quimper le 22 mars 1935. Engagé volontaire le 26 mai 1953 au titre des Troupes de Marine, il embarque pour l'Extrême-

Orient. Affecté à la 1^{ère} compagnie du bataillon de marche du 22^{ème} RIC, il est blessé par éclat de mortier au combat de Yen-Lo le 20 octobre 1954 où, sous le feu violent de l'adversaire, il combat avec courage. Il est cité à l'ordre de la brigade.

Il rejoint ensuite l'Algérie. Le 15 février 1958, le caporal Jean-Louis TANNEAU du 1/1^{er} RIC obtient la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze pour le motif suivant : « *Gradé faisant preuve de beaucoup de courage et d'allant. Participe depuis août 1955 aux opérations de maintien de l'ordre de son unité. S'est particulièrement distingué au combat de Ouelbane, commune de Thiers (grande Kabylie) le 3 janvier 1958. Bien que blessé, a continué à combattre contribuant à mettre en fuite les rebelles et à dégager son groupe.* » Jean-Louis TANNEAU quitte l'armée avec le grade de sergent-chef.

Il était titulaire, entre autres, de la médaille militaire, de la croix de guerre des TOE avec étoile de bronze, de la croix de la valeur militaire, de la croix de combattant volontaire avec barrettes « Indochine » et « Afrique du Nord » et de la médaille d'Outre-Mer.

Président de la section du Finistère depuis le 22 mars 1996, il avait obtenu la médaille d'or de notre Fédération lors du dernier congrès national.

A sa famille, le bureau fédéral et les membres de la section du Finistère présentent ses très sincères condoléances.

Le secrétaire, Michel LE GALL

Message du colonel GAGNIARD, président national, lu par Jean-Jacques LE CORRE, administrateur fédéral et président délégué départemental du Finistère, à l'occasion des obsèques de Jean-Louis TANNEAU :

« Témoignage d'une conduite au feu courageuse et exemplaire, la médaille militaire est décernée à Jean-Louis TANNEAU à l'âge de 29 ans. Cette prestigieuse décoration est venue récompenser son engagement volontaire sur les théâtres d'opérations où la France avait besoin de soldats, d'abord en Indochine, puis en Algérie.

Il fait partie de ces combattants modèles que la FNCV s'honore de compter dans ses rangs. Il avait rejoint la Fédération en 1988. Ses mérites recon-



Notre doyen Jean-Baptiste RAGUET à côté de notre président J.L. TANNEAU, portant le drapeau de la section.

nus, sa compétence et son tempérament l'ont propulsé au poste de président départemental dès 1996.

Sous son impulsion, associée à une action permanente toujours remarquée, le président Jean-Louis TANNEAU développe la section du Finistère et suscite, dans le monde combattant qui l'entoure, une très bonne perception de la FNCV.

A la tête d'une section départementale active et bien structurée, il accueille, en 2001, le congrès national de la Fédération à Brest. Ce rassemblement annuel, organisé avec cœur, soin et efficacité par une équipe exemplaire de compagnons, a laissé, à tous les combattants volontaires venus à Brest, le souvenir de moments forts, vécus dans l'amitié et la fraternité. La médaille d'or de la FNCV lui avait été récemment décernée pour services exceptionnels rendus à la Fédération.

Le président fédéral et le conseil d'administration s'associent à l'émouvant adieu des combattants volontaires du Finistère à celui qui fut leur président mais aussi leur ami pendant de longues années.

Je salue, avec le plus grand respect, un fils de France qui a bien mérité de la Patrie. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre assemblée générale s'est tenue devant une soixantaine de personnes, le dimanche 16 mai 2004 à Saint-Médard-en-Jalles, sous la présidence de Max FLANQUART, trésorier fédéral, représentant le colonel GAGNIARD, président national.

Notre hôte, M. LA MAISON, maire de Saint-Médard-en-Jalles, ainsi que plusieurs autorités civiles et militaires, dont le directeur du service départemental de l'ONAC, retenus par d'autres obligations, s'étaient faits représenter.

A 10 H 30, après l'appel et l'ouverture de la séance, une minute de silence à la mémoire des membres décédés au cours de l'année 2003, est observée.

Pierre CLEMENT, vice-président chargé des affaires courantes, prend la parole pour relater les grosses difficultés que la section avait connues en fin d'année dernière, pour survivre et ne pas disparaître, suite au décès de Pierre LABARE, secrétaire général, au départ de Gironde de Jean FORESTIER, président, et à la démission de Jeannine MASSE, trésorière.

Le vice-président présente à l'assemblée Georges CIPREO et Gérard DESMOULIN, cooptés en fin d'année dernière pour épauler le bureau. Puis il donne la parole à Georges CIPREO, secrétaire général par intérim, pour l'exposé du rapport moral et d'activités de la section.

Après lecture de ce rapport, deux appels sont lancés. L'un en faveur du livre « Le réseau Victoire dans le Gers », écrit par Jeanne LHEZ-ROBERT, qui raconte ce qu'a été son engagement dans la Résistance lorsqu'elle était jeune institutrice dans le village de Castelnaud-sur-Auvignon, et le second pour une aide au financement d'un drapeau qui sera remis en souvenir à la mairie de ce village décoré de la croix de guerre avec étoile de vermeil.

La parole est donnée à Robert PAQUIER, contrôleur aux comptes, qui, en l'absence de Gérard DESMOULIN, a exceptionnellement lu le rapport financier. Robert PAQUIER dit sa satisfaction de voir les comptes tenus avec autant de rigueur et donne quitus.

Les deux rapports, moral et financier, sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Le secrétaire général présente alors la liste des candidats au nouveau conseil d'administration, lequel était à renouveler complètement. Ces candidats se retiennent pour former le nouveau bureau.

Après la proclamation de la composition du bureau, Georges CIPREO, dit l'honneur qu'il ressent d'avoir été choisi comme président, lui, le benjamin de l'équipe, et en même temps sa déception de voir qu'aucun ancien n'ait voulu accepter ce poste qui revenait de droit à l'un d'eux.

Aussitôt après, René BOURDEAUX,

Louis DUBOURG, Roland DAHAN prennent la parole pour adresser leurs encouragements aux nouveaux élus, puis M^{me} LE MERCIER, au nom de la mairie de Saint-Médard-en-Jalles et des autorités qu'elle représente, exprime sa joie de se retrouver parmi nous et indique que l'on peut compter sur l'aide de la mairie en toutes circonstances.

Max FLANQUART prend la parole en dernier. « Le décès de Pierre LABARE, secrétaire général de la section mais également administrateur national de la FNCV, a été durement ressenti par le siège. » Il transmet les encouragements de Paris au nouveau bureau et remercie la mairie pour l'aide qu'elle apporte à la section.

Au nom du président fédéral, il remet la médaille de la « FNCV Reconnaisante » à M^{me} LE MERCIER.

Le timing étant respecté, les participants se retrouvent à midi autour du verre de l'amitié offert par la mairie. Puis, tout le monde se dirige vers le cimetière de la ville où se trouve le monument aux Morts. Une cérémonie sobre et émouvante permet aux membres de se recueillir en pensant à ceux qui ont donné leur vie pour la Patrie et pour la cause de la liberté.

Après dislocation du cortège, plus de 50 personnes se retrouvent autour d'un repas, dans une ambiance très convi-

viale. Ce n'est que vers 17 H 45, que les participants se séparent en se promettant de revenir l'an prochain pour retrouver cette ambiance empreinte de fraternité.

Le président, Georges CIPREO

COMPOSITION**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Président et secrétaire général : Georges CIPREO

Président délégué : Pierre CLEMENT
Vice-présidents : Jeanne LHEZ-ROBERT, Marc MONJARET et Jean DUMIGNON

Trésorier général : Gérard DESMOULIN
Assesseurs : Louis DUBOURG, Jean CAMPOT, Roland DAHAN et Karl HABERMEIER

Contrôleurs aux comptes : Robert PAQUIER et Jean DUMIGNON

Porte-drapeau : Marc MONJARET et Karl HABERMEIER

REMERCIEMENTS

Jeanne LHEZ-ROBERT et les membres de l'amicale « Les amis du Réseau Victoire » à Castelnaud-sur-Auvignon dans le Gers, remercient les amis, sympathisants de la section de Gironde, pour leur aide généreuse à l'achat du drapeau de l'amicale qui maintiendra ainsi le souvenir de la participation courageuse à la libération de la France de ce petit village.



« Avec l'aimable autorisation de l'éditeur New-Holding CDL, 1, rue Martin Luther King 14280 Saint-Contest. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La section a tenu son assemblée départementale le jeudi 24 juin 2004 à l'auberge du Béranger de Saint-Genies-des-Mourgues.

Après l'accueil des participants et pointage des pouvoirs, le quorum étant atteint, le président Maurice SANSPEUR déclare la séance ouverte et formule des souhaits de bienvenue à l'endroit des

compagnons présents et de leurs épouses. Il s'incline devant les familles de nos compagnons disparus et demande une minute de silence en leur mémoire.

L'ordre du jour commence par l'approbation du compte-rendu de la dernière assemblée générale, formalité acquise à l'unanimité. Puis vient le rapport moral axé principalement sur l'érosion des effectifs et l'action sociale. La section a été représentée à la majorité des assemblées générales ou activités d'associations et à toutes les cérémonies

patriotiques de l'Hérault. Nous avons pris part à la peine de nos camarades et de leurs familles dans la maladie ou le deuil et avons accompagné nos infortunés compagnons dans leur dernier voyage. Ce sont plus de cinquante sorties que les concernés effectuèrent dans le département, accompagnés des porte-drapeau.

Le secrétaire départemental, Marcel CAMPAGNE, donne lecture du bilan financier de l'année 2003, qui reflète une saine et bonne gestion de la trésorerie, approuvé par le contrôleur aux comptes Gabriel LISSERRE.

Les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité et quitus est donné pour la gestion de l'exercice écoulé par l'ensemble des participants.

Le tiers sortant voit la réélection de Maurice SANSPEUR, Claude DREYFUS, Marcel CAMPAGNE, Serge OBIN, René MONTAULON et René DAUMUR. Le bureau départemental est ainsi composé :
Président départemental : Maurice SANSPEUR

Vice-président Paul BREGOWY

Secrétaire : Marcel CAMPAGNE

Contrôleur aux comptes : Gabriel LISSERRE

Administrateurs : Jeanne POITEVIN, Marie-Noëlle CANTONNET, André CLEMENT, René DAUMUR, Claude DREYFUS, Maxime DIONNET, Emile OUVRARD, René MONTAULON et Christian BOUSQUET

Porte-drapeau : Emile CARMENI, Serge OBIN et Gabriel LISSERRE

Groupement Sète, Frontignan, bassin Thau : Paul BREGOWY

Antenne de Villeneuve les Maguelone : Jeanne POITEVIN

Antenne d'Agde : Marie-Noëlle CANTONNET

Le président, au nom du bureau départemental, remercie les participants pour leur confiance renouvelée, les membres du bureau pour leur dévouement à la Fédération, ainsi que les porte-drapeau pour leurs prestations lors des manifestations patriotiques et à l'occasion du décès des compagnons.

Maurice SANSPEUR remercie chaleureusement les adhérents des dons qu'ils ont fait à la section et qui permettront d'aider les compagnons dans le besoin. Ses félicitations et remerciements vont également aux adhérents qui viennent de rejoindre la FNCV.

La vie de la section est en déclin, nous avons dû radier des membres qui se désintéressent de la FNCV ou qui démissionnent aux motifs que la cotisation est trop élevée, qu'ils n'ont pas reçu la CCV, ne remplissant pas les conditions pour l'obtenir, etc...

Le président poursuit : « Beaucoup de compagnons ou leur épouses, l'âge venant ou étant très malades, n'ont malheureusement pu venir. Je leurs présente, ainsi que le conseil d'administration, nos vœux de prompt rétablissement, en souhaitant les revoir très bientôt. Nous recevons des réponses négatives à nos

invitations de compagnons âgés qui ne peuvent se déplacer seuls ou qui n'ont pas de moyens de transport. Peut-être que dans vos villes ou villages, vous pourriez les prendre avec vous ou nous le faire savoir.

Après la remise d'une médaille fédérale, les participants se sont réunis pour le traditionnel repas qui se déroula dans la meilleure des ambiances, conviviale et chaleureuse, dans la tradition des combattants volontaires...

Le président départemental,
Maurice SANSPEUR

4900 MAINE-ET-LOIRE

À L'HONNEUR

C'est au cours de la prise d'armes du 13 juillet 2004 que le général Jean-Loup CHINOUILH, commandant d'armes de la place d'Angers, a remis les insignes de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre militaire, à René ALIGAND.

René ALIGAND s'est engagé en 1946 dans l'armée comme volontaire pour l'Extrême Orient. Il effectue deux séjours en Cochinchine et au Cambodge ainsi que de nombreuses missions avec le 63^{ème} R.I.C.. De retour en métropole, il rejoint l'Allemagne puis part, comme volontaire, pour le conflit d'Egypte, pour Dien Bien Phu, et enfin, en 1957 pour l'Algérie. Il participe à de nombreuses opérations et obtient, entre autres, trois citations à l'ordre de la brigade, la médaille militaire, la croix de la valeur militaire, la croix du combattant volontaire avec barrette « Indochine ».

Par ailleurs, notre camarade et ami, Paul PIVETEAU, a reçu la Légion d'honneur le 11 septembre 2004 en mairie de Saint-Gemmes-sur-Loire des mains de notre ami Marcel GORET, combattant volontaire de la section d'Anjou, en présence de nombreuses personnalités civils et militaires.

Paul PIVETEAU a participé à de nombreuses opérations et a obtenu à ce titre deux citations, l'une à l'ordre du régiment, l'autre à l'ordre de la brigade, la médaille militaire, la croix de la valeur militaire et la croix du combattant volontaire avec barrette « Afrique du Nord ».

Le président départemental,
Jean AUDIC



5500 MEUSE

LA SECTION EN DEUIL

Roger BEZOT, président départemental de la Meuse, nous a quittés le 17 avril 2004 après 14 ans de présidence active. Il est parti accompagné par une vingtaine de drapeaux tricolores et d'une foule d'amis exprimant leurs profonds regrets et leur tristesse.

Notre président était né le 30 novembre 1922 à Saint-Aubin-sur-Aire en Meuse et résidait à Nançois-le-Grand.

Nous sommes en 1941, il est employé à la SNCF et l'occupant ne laisse pas le choix aux jeunes de son âge. A 19 ans à peine, Roger choisit : il sera un authentique soldat au service de la France. Le 24 septembre 1941, il contracte un engagement volontaire pour trois ans auprès de l'intendance de Marseille au titre du 5^{ème} régiment de chasseurs d'Afrique (RCA) à Alger, ignorant sans doute les difficultés de servir dans un régiment monté, à majorité musulmane. Ce régiment a pour devise « savoir - vouloir ».

Fidèle à ses convictions, il n'a jamais transigé avec l'honneur. Il va se mettre au service de la France, faire son devoir.

En mer du 8 au 17 août 1944, le voilà dans le grand bain de la campagne de France. Il débarque avec son unité sur les côtes de Provence avec une dotation de matériel blindé U.S., les chevaux ayant été transformés en chevaux vapeur. Il devient conducteur de Half-track, direction le Rhin. Hélas, ce ne sera pas sans casse pour lui puisqu'il sera blessé très grièvement par une mine.

Pour lui, la campagne de France s'arrête là. A ce titre il reçoit une citation de son chef de corps qui précise « excellent conducteur de Half-track... a été grièvement blessé par une mine alors qu'il aménageait un passage de sortie de batterie pour son véhicule porte mortier. A donné le plus bel exemple de courage et de conscience professionnelle en appelant ses camarades pour leur passer les consignes relatives à sa mission. A gardé, jusqu'à son évacuation, l'attitude d'un soldat surmontant ses souffrances et demandant à ses chefs de lui conserver sa place jusqu'à son retour. » Mission impossible en raison de la gravité de sa blessure (9 mois d'hôpital).

Roger sera réformé à 85 %. Le rêve passe mais son honneur est sauf. C'est grâce aux hommes de cette trempe que nous sommes libres et çà, il ne faut jamais l'oublier.

Ses états de service lui valurent la croix de guerre et la médaille militaire à titre exceptionnel.

De retour à la vie civile la SNCF ne le rengage pas au motif qu'il est inapte

réformé. Mais il reprend courage et travail comme comptable dans diverses entreprises avant de prendre la branche des assurances.

Il avait gardé dans sa tête les images de son passé militaire et était membre de nombreuses associations patriotiques. Il se plaisait au milieu de nous tous.

Il est parti en homme sage, serein, digne, comme toujours malgré les vicissitudes de la maladie.

A sa famille, le bureau fédéral et les membres de la section de la Meuse présentent ses très sincères condoléances.

5700 MOSELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la section de Moselle s'est tenue le 14 mars 2004 au foyer Vandernoot à Metz, en présence de Jean LAURAIN, ancien ministre, de Philippe GREGOIRE, adjoint au maire, du lieutenant colonel RICARD, de Marie Jo ZIMERMANN, députée de la Moselle et d'Helmut MATSCHKE, président du Souvenir Français.

Le président, Fernand CAZENAVE, ouvre cette assemblée générale à 10 H 45 en saluant et souhaitant la bienvenue aux personnalités et aux 39 adhérents présents. Il invite l'assemblée à respecter une minute de silence pour les compagnons décédés en cours d'année. Il remercie les porte-drapeau pour leur dévouement et tous les adhérents pour leur fidélité. Il conclut son rapport moral en soulignant et rappelant que la section de la Moselle continue à faire face à ses obligations, en particulier dans le cadre du devoir de mémoire et de citoyenneté, en participant aux diverses cérémonies patriotiques du département.

Le secrétaire, Robert MUNIER, énumère les 37 sorties des porte-drapeau et des différents dossiers en cours. Il précise que la section a participé aux colis de Noël pour les adhérents les plus nécessiteux ou méritants et a reconduit son repas de l'amitié avec les combattants de moins de 20 ans.

Puis le secrétaire donne un aperçu de l'un des objectifs de la section, bien placé pour en parler puisqu'il intervient dans les différents établissements scolaires avec d'autres anciens combattants, déportés et résistants. Dans ses interventions, il développe une réflexion sur le pourquoi et les causes des guerres et des violences. Il dénonce les systèmes et stratégies de celles et ceux qui, par mensonge, ambition, profit, intérêts, hypocrisie, fabriquent et nourrissent les conflits et les violences. Aujourd'hui, il faut tenir un langage clair et dire la vérité qui est source de progrès, de justice et de paix. C'est un autre langage de vérité que notre jeunesse et toutes les jeunes du monde sont en droit d'entendre et de débattre. « Il n'y aura pas de paix sans justice, sans réduction des inégalités, sans solidarité et partage » nous dit le secrétaire.

Il conclut son rapport par un pressant appel au recrutement qu'il lance à tous les anciens volontaires des missions et opérations de maintien de la paix. Ces militaires là ont aussi une expérience du terrain, des misères et des atrocités. Ils peuvent témoigner des drames humains qu'engendrent les conflits par la folie des hommes.

Le trésorier, Alfred BURGERMEISTER, donne le détail des différents comptes qui fait apparaître une bonne gestion et une bonne santé de nos avoirs. Le trésorier rappelle qu'il est désagréable et coûteux de relancer les appels de cotisations.

Ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

Il est alors procédé à la réélection du comité. Le président sortant, Fernand

CAZENAVE, donne lecture de sa lettre de démission suite à des ennuis de santé, qu'il a fait parvenir au siège fédéral à Paris pour information. M. CAZENAVE conserve la présidence du comité de la sous section de Hayange. Aucun candidat ne s'étant présenté, Fernand CAZENAVE propose celle de l'actuel secrétaire, Robert MUNIER, qui accepte la présidence, ceci dans l'intérêt de la section. Il est élu à l'unanimité et le nouveau bureau est ainsi constitué :

- Président et secrétaire : Robert MUNIER
- Vice président : Fernand CAZENAVE
- Trésorier : Alfred BURGERMEISTER
- Assesseurs : Jeanne MEYER, Gustave SCHOSSELER, Marcel LEICK et Ben Abbes TAHAR
- Porte-drapeau : Jean Claude ANDRE

Le nouveau président remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne et Fernand CAZENAVE pour le travail accompli jusqu'à présent et les bons rapports maintenus avec les autorités civiles et militaires de la Moselle.

Suite à l'intervention d'un adhérent, Robert MUNIER explique que le président de la République a dû fixer au 5 décembre la journée d'hommage et de souvenir à tous les militaires morts pour la France en AFN, afin de mettre un terme à 40 années de querelles entre anciens combattants d'AFN.

Le lieutenant colonel RICARD s'exprime sur les missions de l'armée d'aujourd'hui pour le maintien de la paix dans le monde. Il salue le travail réalisé par la FNCV sur le devoir de mémoire et encourage celle-ci à la poursuite de cette mission.

Après la remise de deux médailles de la FNCV, les deux présidents invitent tous les participants au verre de l'amitié.

NDLR : Le 5 décembre 2002, le président de la République a inauguré le mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

5900 NORD CAMBRESIS

HONNEUR AUX ANCIENS DU 5^{ème} BATAILLON FFI DU 33^{ème} RI DE CAMBRAI

Le mardi 1^{er} juin, dès 7 heures, un car emmenait les anciens du 5^{ème} bataillon FFI de Cambrai et leurs amis vers Bastogne. Cette ville des Ardennes Belges célèbre le 60^{ème} anniversaire de la fameuse bataille qui s'y déroula durant le terrible hiver de décembre 1944 à janvier 1945 et qui sonna le glas de l'armée nazie à l'ouest.

De nombreuses manifestations sont prévues durant cette année 2004 mais également en 2005. Ce Mémorial Day, fixé le 1^{er} juin cette année, commémore



les pertes en vies humaines résultant des divers conflits auxquels ont participé les Etats-Unis d'Amérique.

A leur arrivée, les anciens furent dirigés vers le mémorial belgo-américain du Mardasson où un office œcuménique avait lieu. Puis, les personnalités belges, dont MM. LOUIS MICHEL, premier ministre, FLAHAUT, ministre de la Défense, le député-bourgmestre de Bastogne Philippe COLLARD, ainsi que les représentants des Etats-Unis prirent la parole.

Une chorale interpréta des chants patriotiques et de paix dans le monde. Les enfants des écoles avaient été conviés à cette émouvante cérémonie. La musique des Guides belges fit

entendre les sonneries traditionnelles durant le dépôt de gerbes par les différentes associations d'anciens combattants américains et belges. Le président de l'amicale des anciens du 5^{ème} bataillon FFI de Cambrai, Henri BLASSELLE, fut invité à déposer également une gerbe à l'appel qui était donné par micro aux anciens combattants, mais aussi aux sociétés civiles diverses. La musique interpréta alors les hymnes et airs patriotiques.

Puis les anciens combattants reçurent la médaille de la ville de Bastogne frappée à l'occasion de ce 60^{ème} anniversaire.

Pour mémoire, à la demande expresse du général EISENHOWER,

commandant en chef des forces alliées, six bataillons français furent désignés, dont le bataillon cambrésien, pour tenir les ponts sur la Meuse et ne permettre, en aucun cas, qu'un de ces ouvrages tombât intact entre les mains de l'ennemi – dixit le général EISENHOWER.

Au parc des expositions, un immense buffet fut offert à tous les vétérans. Il rassemblait près de mille personnes dans une ambiance fraternelle et empreinte d'une vive émotion.

A regret, mais heureux et fiers d'avoir vécu une telle journée, les anciens quittèrent Bastogne pour retrouver Cambrai et Caudry.

6200 PAS-DE-CALAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les combattants volontaires du Pas-de-Calais se sont réunis en assemblée générale départementale le 19 juin 2004 à la mairie de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Le président Bernard ADELIN ouvre la séance à 10 H 30. M. le maire vient nous saluer et promet de revenir nous accompagner au monument aux Morts.

Le président remercie les adhérents d'être venus des quatre coins du département, les différents présidents des associations patriotiques de leur présence avec leurs drapeaux. Le président Lionel BONNARD de la section FNCV de Croix était représenté par le trésorier Daniel DESCHEPPER et le portedrapeau Daniel ALLEMEESCH.

Bernard ADELIN félicite Roger PENET de son dévouement pour l'organisation de notre assemblée générale dans cette ville. Puis il présente Auguste ALLARD et le félicite pour sa remise de la Légion d'honneur des mains du ministre Jean-Paul DELEVOYE le 15 novembre 2003.

Le président prie d'excuser les absents pour raison de santé, ainsi que M. MARECALLE, directeur de l'O.D.A.C qui, au dernier moment, n'a pu être des nôtres. Il donne les noms des compagnons venus nous rejoindre au cours des années 2003-2004, puis ceux des camarades décédés et demande une minute de silence et de recueillement en leur mémoire.

Bernard ADELIN fait ensuite un tour d'horizon sur les problèmes dont souffre notre pays et souligne la cohésion et la solidarité des sentiments qui unissent les combattants volontaires. Paul BERTINI, secrétaire, ne pouvant pas être des nôtres pour raison de santé, le président passe la parole au trésorier, Gilles ROUSSEL, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui s'est tenue à Fruges en 2003 et la présentation du bilan financier. Ces documents, très positifs, sont adoptés à l'unanimité.

Le président fait ensuite le compte-rendu du voyage en Pologne, qui fut formidable et inoubliable et où les combattants volontaires ont pu représenter la FNCV lors des cérémonies officielles à Varsovie, derrière notre drapeau porté par Michel PRUVOST.

Après l'assemblée générale, le verre de l'amitié est offert à tous. Les congressistes, rejoints par le maire, sont alors invités à se rendre au monument aux

Morts pour un dépôt de gerbe et un moment de recueillement.

Cette journée se termine au restaurant devant un excellent repas et dans une ambiance très conviviale.

C'est à notre camarade Yves TRE-FIER qu'il est confié l'organisation de notre prochaine assemblée générale à Saint-Venant.

Le président départemental,
Bernard ADELIN



Dépôt de gerbe devant le monument aux Morts de St-Pol.

6900 RHÔNE

La rédaction apprécie particulièrement la relation du voyage en Normandie de nos compagnons de la section du Rhône. Compte-tenu de l'actualité et de l'intérêt du sujet, elle fait paraître, dans son intégralité, le compte-rendu de ce voyage.

60^{ème} ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT EN NORMANDIE

Nous étions présents en 1994 au 50^{ème} anniversaire du débarquement, commémoré à Utah-Beach, avec les

présidents MITTERAND et CLINTON. Nous n'avons pas résisté à l'appel que nous avons ressenti de nous manifester encore une fois, nous combattants de l'intérieur, FFI des maquis du Rhône et du Jura en participant à cette grande commémoration, certainement la dernière pour nous, car c'était il y a 60 ans et nous en avons vingt !

Nous avons été aidés dans la mise sur pied de ce voyage par l'ODAC de Lyon, par le ministère et par la « Mission du 60^{ème} anniversaire ».



Arromanches 6 juin 2004, cérémonie interalliée.

Le 4 juin, nous retrouvons à 8 H 30 à Chalon-sur-Saône, le car venu du Jura déjà à moitié rempli. Nous voici à cinquante, direction Saint-Lô où nous débarquons à 22 heures à l'Hôtel des Voyageurs, entre la gare d'un côté, la Vire et de l'autre les remparts de la vieille ville qui ont résisté aux destructions de la libération.

Dès le lendemain 5 juin, une journée bien chargée nous attend. Au petit matin, départ vers la Manche à Grand Camp Maisy, petit port de pêche où nous embarquons sur un bateau pêche-promenade « Le colonel Rudder » du nom du chef du commando qui a donné l'assaut et enlevé la pointe du Hoc. Le léger brouillard que nous avons traversé par nappes dans le bocage s'est dissipé, un beau soleil nous accompagne.

Après avoir quitté le chenal, tournant le dos à Utah-Beach, nous mettons le cap sur l'est. Nous voyons se dérouler le village qui a encore de belles villas, avec une plage de sable remplacée plus loin par des galets, avant de nous retrouver devant la falaise qu'il a fallu prendre d'assaut en l'escaladant par surprise, afin de pouvoir neutraliser les puissantes batteries allemandes avant l'arrivée des barges de débarquement. Le paysage est magnifique. Les falaises sont l'asile de centaines de goélands dont le vol s'enchevêtre dans les airs, au milieu de leurs cris.

Nous avons écouté, sur le bateau, de très passionnants commentaires d'un guide intarissable sur les événements et qui nous a lu des poèmes. Nous ne résistons pas à ces quelques vers :

« Ils s'embarquèrent le cœur serré,
Sur des péniches ballottées,
Avec une mer folle ce matin là,
L'aube s'était nappée de brouillard,
Comme si le ciel ne voulait voir
L'enfer qui s'annonçait déjà, ... »

Grand Camp Maisy est un port entièrement artificiel. Pour gagner le bassin, il faut passer une écluse qui est ouverte à

heure d'étape et suivre un large chenal qui n'est guère profond - environ deux mètres - à l'heure de notre passage ! Dans le port, à côté de nous, flotte un beau chalutier entièrement remis en état par le patrimoine, tel qu'il était avant guerre.

Le commando du colonel RUDDER comprenait 229 hommes. Seulement 177 ont mis pied sur la plage et ils n'en restait que 92 après l'assaut.

C'est alors qu'ils découvrirent que cinq des grosses pièces d'artillerie, qu'ils s'attendaient à trouver, avaient été démontées et évacuées du site.

En fin de matinée, nous gagnons un restaurant du port de Maisy. Le restaurant de la mer est au premier étage, la salle est spacieuse et le repas excellent. Départ à 12 h 40 direction Sainte-Mère-Église. Il y a foule, la route est chargée, on roule au pas. C'est de notre car que nous verrons les gros-porteurs larguer, par paquets de 30 ou 40, les 600 parachutistes et passer, à plusieurs reprises au dessus de nous et à basse altitude, la formation de la patrouille de France.

La route jusqu'à Sainte-Mère-Église étant fort chargée, nous changeons d'itinéraire et partons directement vers Montbourg. Nous cherchons et retrouvons le petit jardin où nous nous étions recueillis lors de notre précédent voyage devant le monument à l'honneur de la 101^{ème} division d'infanterie U.S., libératrice de la ville. Nous y observons un minute de silence.

Nous repartons vers Sainte-Mère-Église : même embouteillage car toutes les voies d'accès sont gardées et interdites. Il faut parlementer, vétérans que nous sommes, pour avoir le droit d'approcher. Nous sommes malgré tout bloqués cinq cents mètres avant le village. Toute circulation automobile est interdite, il faut abandonner le car. Quelques uns d'entre nous, obtiennent de la gen-

darmerie qu'une voiture nous prenne jusqu'au centre...

La ville est en liesse, civils et militaires, jeunes gens et familles, français et étrangers, photographes et journalistes. Porteurs de nos calots, de nos insignes, de nos décorations, de nos badges, nous sommes arrêtés de partout, interrogés, photographiés et nous signons des autographes sur les programmes, les imprimés, les magazines.

Le retour au car est prévu pour 18 H 30. Nous attendons les retardataires jusqu'à près de 20 H et nous sommes à Saint-Lô vers 21 H. Demain ce sera Arromanches-les-Bains pour la grande cérémonie commémorative du 6 Juin...

Le 6 juin, D Day, Jour J. Nous quittons Saint-Lô à 8 H 15. Comme il serait trop simple d'aller directement vers Bayeux et Arromanches, il nous est imposé de nous présenter dans un grand parking en périphérie de Caen, où nous serons contrôlés et d'où des navettes nous emmèneront sur le site. Un magnifique soleil est au rendez vous, mais comme hier matin nous traversons des nappes de brouillard. La circulation est strictement réglementée, les carrefours surveillés, les bretelles fermées. La gendarmerie est partout, y compris sur les ponts sous lesquels nous passons. Enfin le parking ! Il est immense et déjà de nombreux cars y stationnent. L'accueil réservé aux vétérans de toutes nationalités est considérable. Des élèves infirmiers et infirmières, des étudiants et des militaires nous distribuent des boissons.

Après les palabres nécessaires, notre groupe passe sous la tente et les portiques de sécurité pour gagner la navette qui nous est réservée. Depuis Caen, la route est entièrement libérée, des motards nous accompagnent. Nous arrivons enfin à Arromanches. Il faut encore respecter les consignes. On nous achemine finalement sur le site. Ce n'est pas la canicule, mais on continue à nous

distribuer de l'eau, puis on nous offre le repas, tandis que des marches militaires et des chansons de l'époque 1940 sont diffusées.

Nous sommes en place dans l'une des deux tribunes qui encadrent celle réservée aux officiels. Pour nous faire prendre patience jusqu'à la cérémonie, une parade commence avec les fanfares militaires tchèques, grecs « Les enfants du Pirée », anglaises, néerlandaises, canadiennes, polonaises, norvégiennes, américaines et françaises.

Puis l'arrivée des chefs d'état est annoncée. Les musiques de la Garde républicaine et de l'armée de l'air se mettent en place. Une frégate passe au large et tire 21 coups de canon. On assiste au défilé de soldats ayant participé au débarquement, manœuvre au commandement. Puis, Jacques CHIRAC procède à la remise de la Légion d'honneur à 14 d'entre eux, tous de nationalité différente, avant de prononcer son discours :

« A vous, héros légendaires de cette aube du 6 juin 1944, rougie par la mort. A vous, enfants du monde jetés si jeunes dans le feu de la guerre... »

Le défilé des troupes commence : régiments, gardes d'honneur, écoles militaires de plusieurs pays. Il est suivi d'une parade aérienne puis d'une revue navale. L'hommage aux combattants de la liberté s'étend ensuite à toutes les victimes de la folie humaine, les civils, les résistants, les déportés, avant la guerre et pendant, jusqu'au message tant attendu du jour J : *« Les sanglots longs des violons de l'automne... »*

Hommage est rendu aux Forces Françaises de l'Intérieur et à tous ceux qui se sont battus contre la barbarie. On entend alors le chant des partisans.

Puis c'est un appel aux jeunes : *« Je voudrais m'adresser aux plus jeunes d'entre vous, ceux qui ont entre 16 et 20 ans. N'oubliez pas, ceux qui ont débarqué il y a 60 ans avaient votre âge, l'âge d'être lycéens. N'oubliez pas, la paix, la liberté, les droits de l'homme sont des valeurs fragiles. Le combat pour la liberté est un combat permanent. Vous êtes les enfants d'un nouveau siècle, je vous souhaite chance et courage pour construire un siècle de paix. N'oubliez pas, ne les oubliez pas... Don't forget, don't forget them... »* En souvenir de vous des milliers de normands se sont rassemblés pour vous dire qu'ils n'oublient pas !

« L'Ode à la joie » résonne, la cérémonie se termine, la tribune officielle se vide dans un impressionnant déploiement de gardes en civil. Pour nous, il faudra attendre les ordres d'évacuer encore une heure ou deux. Une musique militaire américaine va nous tenir compagnie avec des airs classiques, de jazz, de folklore américain, pour notre plaisir et certainement le leur.

A 19 h 30 les délégations polonaises, américaines, anglaises sont appelées.

Nous étions arrivés les premiers, nous repartirons les derniers direction Saint-Lô.

Lundi 7 juin, départ à 9 heures pour une journée de détente et de tourisme vers la baie du Mont-Saint-Michel et Saint-Malo. Au programme, visite de la baie, petites emplettes..., puis déjeuner au restaurant « La Rôtisserie ». Nous sommes à Saint Malo vers 15 H pour une promenade sur les remparts et à travers la vieille ville. A travers les noms de rue, les hôtels, les statues, nous revivons l'histoire de France. Au retour, nous nous arrêtons à Villedieu-les-Poêles et traversons la rue principale avec ses magasins de dinanderies puis nous visitons un important atelier de fabrication.

Après dîner, nous sommes allés faire quelques pas dans le vieux Saint-Lô. Comme dans presque toutes les villes de Normandie, il ne restait plus, après la libération, que des ruines dont quelques pans du mur de l'église abbatiale et une porte de l'ancienne prison devenue monument commémoratif et où se trouve le nom des soldats tués, ceux de tous les civils disparus dans les bombardements, ainsi que ceux des résistants, des fusillés et des déportés.

Mardi 8 juin, nous partons faire la visite du Mémorial de Caen et des plages de débarquement. Nous gagnons sans difficulté le Mémorial. Nous visionnons le film historique, diffusé sur double écran, retraçant sur l'un l'assaut, la défense, la bataille du côté des troupes alliées et sur l'autre, les mêmes actions du côté allemand ; images terribles des combats, des villes et des villages détruits. Puis nous visitons le musée retraçant l'avant guerre, avec la montée du nazisme, et la guerre elle-même. Avec nos calots, nos insignes et nos décorations, nous sommes l'objet de beaucoup d'attention. Il nous faut expliquer ce que nous avons fait comme résistants FFI dans le maquis et notre engagement dans la première armée française. Dans le grand hall, sous un Spitfire, le diplôme du 60^{ème} anniversaire nous est remis.

Nous déjeunons dans une brasserie de Caen. En sortant, nous longeons l'Abbaye aux hommes conservée malgré

les destructions considérables de la ville lors de la libération et visitons la ville avec ses boulevards et des places superbes, plantés de tilleuls, d'ormes et d'acacias.

De retour au car, nous prenons la directions de la mer, à 17 km de Caen, vers Ouistreham, Riva Bella où ont débarqué les anglais (1^{er} bataillon de fusiliers marins). Un monument rappelle le débarquement associé au 1^{er} commando du commandant Kieffer. Nous passons Lion-sur-Mer, Luc-sur-Mer où se trouve un char Churchill et une pyramide avec le nom des 41 marins et officiers tués, puis traversons Ouistreham. Nous nous arrêtons quelques instants à Courseulles-sur-Mer, nom de code « Junod Beach » qui fut le premier point fort allié. Les canadiens arrivèrent à 8 H, et à 10 H, la ville était libérée. Au soir du D-Day, ce sont 24 000 hommes et 10 000 véhicules qui ont été débarqués. Le petit pont avait été remis en état en 48 H.

A Arromanches, on est déjà en train de démonter les installations. Le soleil brille et on peut voir les barges du débarquement qui ont été amarrées et sont à demeure devant le site. On passe à Port en Bessin, direction la Pointe du Hoc. Cette fois, de l'intérieur on retrouve les casemates et les vallonements des trous d'obus. Mais des barrières de sécurités ont été montées de tous côtés et le site est moins à l'état « brut » qu'en 1994. Destination le cimetière allemand de la Campe quelques kilomètres plus loin, où un beau mémorial a été érigé devant 22 000 tombes avec des croix de granit noir. La moitié des soldats avaient 18 ans, folie meurtrière de notre ennemi...

Le 9 juin, comme prévu, retour sur Lyon et dans le Jura, avec pause déjeuner à Thoiry.

Nous sommes tous fatigués, heureux, satisfaits de ce voyage et reconnaissants à ceux qui l'ont mis sur pied, à savoir Béatrice BOUQUERANT, Robert PERRAUT et surtout Lucien THIBAUT qui a fait toutes les démarches auprès des autorités de Lyon et Paris afin d'avoir les accréditations nécessaires.



Etape à Caen, en route sur Arromanches.

7000 HAUTE-SAÔNE

LA SECTION EN DEUIL

Nous avons le regret de voir partir de bons camarades : Charles FRAHIER de Saulnot, et Robert THIERRY de Polaincourt.

Robert était un membre assidu du conseil d'administration où ses avis, toujours pertinents, étaient très écoutés. Plus récemment, nous avons eu la

tristesse d'accompagner à sa dernière demeure Mme VIAIN, épouse de notre compagnon Roger, membre très connu du monde combattant de Haute-Saône.

Que les famille éprouvées trouvent ici l'expression de nos condoléances et l'assurance de notre entière sympathie.

NOS JOIES

A l'occasion de ses noces de diamant, André COULON de Pesmes, à qui

nous souhaitons encore de nombreuses années de bonheur conjugal, a fait un don substantiel à l'association.

Par ailleurs, M^{me} FRAHIER, en souvenir de son mari Charles, a, elle aussi, fait un don substantiel.

Nous les remercions bien vivement.

Le président départemental,
Jean GERBIER

7400 HAUTE-SAVOIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est à l'Alpes-Hôtel-de-Genève à Ambilly que les combattants volontaires de Haute-Savoie ont tenu leur assemblée générale annuelle, sous la présidence d'honneur de mademoiselle Florence FALCONNET, directrice départementale de l'O.N.A.C., et en présence de Bernard JACQUIER DE MONTCLA, président de la section, de Michel BRON, président honoraire, du colonel Pierre HUOT, président de l'U.D.A.C., du président François MARMINAT, de la section F.N.C.V. de Thonon-Evian, ainsi que des représentants des associations amies.

Après l'appel des volontaires disparus depuis la dernière assemblée générale, le président demande une minute de recueillement. Il émet ses souhaits de prompt rétablissement aux compagnons malades.

Le rapport moral, présenté par le secrétaire et trésorier, Roger ARNOUX, fait ressortir un effectif stable de 85 membres, mais nous vieillissons... Combien de nos camarades fidèles à toutes nos assemblées sont peu à peu obligés d'y renoncer pour raison de santé ! Du côté finances, le bilan présente un solde positif. Ces exposés sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée, comme le sera la composition du bureau 2004/2005 proposé alors.

Après le dépôt de gerbes aux monuments aux Morts, un vin d'honneur nous est offert par la municipalité, au cours duquel le maire d'Ambilly souhaite la bienvenue aux participants et donne la parole au président JACQUIER DE MONTCLA, qui rappelle en quelques mots les événements qui ont marqué l'année 1944, au cours de laquelle l'armée française s'illustre après la campagne d'Italie, sur les pages de Provence et qui libère une grande partie du territoire jusqu'aux rives du Rhin. Puis il remet la médaille « La FNCV Reconnaisante » au maire Jean-Michel DURET.

Un excellent repas clôture cette belle journée de camaraderie entre tous les combattants volontaires.

Le secrétaire-trésorier,
Roger ARNOUX



Le bureau de la section.



Au monument aux Morts d'Ambilly.

APPEL POUR UN NOUVEAU DRAPEAU

Le drapeau de la section d'Annecy n'est plus présentable. Après plus de vingt ans de sorties par tous les temps pour représenter notre section et la FNCV, il est temps d'en prévoir le changement !

Nous avons sollicité une aide financière de l'O.D.A.C., ainsi qu'auprès de

monsieur le maire adjoint, chargé des relations extérieures à la mairie d'Annecy.

Le devis pour un nouveau drapeau est de 1 100 euros. Aussi, nous demandons à tous les camarades qui désirent participer au financement de celui-ci, de bien vouloir faire parvenir leur don au trésorier Roger ARNOUX, en précisant « pour le drapeau ». D'avance nous les remercions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est le 15 mai 2004 que s'est tenue l'assemblée générale de la section de Seine-et-Marne. Après l'accueil des congressistes, l'émargement des présents et l'enregistrement des pouvoirs, et pendant que les accompagnants partaient visiter une verrerie à Soisy-sur-Ecole, la séance est ouverte par le président départemental, Jacques SCHALLER. Il remercie M. DOMINE, maire de Cely-en-Bière, représenté par M. ZANELLA, premier adjoint, qui a mis la salle des fêtes à notre disposition et M. RENAULT, maire de Saint Martin en Bière, qui a bien voulu, lui aussi, nous prêter sa salle des fêtes pour notre banquet de clôture.

Jacques SCHALLER présente les excuses du président national, le colonel Jacques GAGNIARD, et donne lecture de son message de soutien. Il est représenté par le président honoraire Daniel TOLDO et par Jacques FERCOQ administrateur national. Sont excusés également les nombreuses personnalités civiles et militaires qui n'ont pu se joindre à nous ainsi que les adhérents absents pour raison de santé.

Puis le président remercie ceux qui ont bien voulu faire le déplacement et en particulier le prince Nicolas WIROUBOFF, compagnon de la Libération, commandeur de la Légion d'honneur et membre de la section.

Une minute de recueillement est alors observée en mémoire des compagnons disparus depuis la dernière assemblée.

Le président indique que les effectifs restent stables malgré les décès et les démissions. Les rapports, moral et financier, sont présentés à l'assemblée qui les adopte à l'unanimité. Quant à la composition du conseil d'administration, les membres sortants et les quatre nouveaux candidats sont élus également à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration se réunissent alors quelques minutes pour élire en son sein le nouveau bureau départemental ainsi constitué :

Président : Jacques SCHALLER

Vice-président délégué : Jacques FERCOQ

Vice-présidents : Roger DELEFOSSE et Roger HALLART

Trésorière : Colette LEGENDRE

Trésorier adjoint : Jacques BORDERES

Secrétaire : Catherine LEGRIS

Secrétaire adjointe : Nelly KOPP

Contrôleurs aux comptes : Jacques VASEUX et Raymond SOISMIER

De retour devant l'assemblée, le président remercie les administrateurs pour le travail effectué, les présidents des sous-section pour leurs actions efficaces et Nelly KOPP, toujours aussi dévouée auprès de nos camarades malades qu'elle visite.

Il est alors créé un fond de secours pour pallier aux difficultés financières de certains membres. Ce fonds sera alimenté par les dons et, selon les besoins, par un pourcentage ponctionné sur les cotisations. Une commission de contrôle de l'usage de l'argent de cette caisse de secours est élue. Elle est composée de Nelly KOPP, du docteur Jacques VASEUX, de Germaine MARCHAISON et de Raymond SOISMIER.

Suite à la diffusion dans les sections départementales de la requête concernant l'attribution de la croix du combattant volontaires aux jeunes des missions extérieures, Jacques SCHALLER indique que celle-ci a fait l'objet d'un envoi

à tous les députés, aux sénateurs et au président du conseil général de Seine-et-Marne. Les interventions de certains laissent espérer voir aboutir notre demande.

Après quelques mots aimables du maire adjoint, le président a le plaisir de lui demander de remettre à son maire la médaille de la « FNCV Reconnaissante ». Puis quelques membres sont récompensés par des médailles fédérales.

Les adhérents se rendent alors en cortège au monument aux Morts, derrière les drapeaux. Après le dépôt de gerbes, la sonnerie « Aux morts » et la Marseillaise, il est procédé à la remise de décorations officielles.

La cérémonie est suivie d'un apéritif convivial et d'un repas de cohésion dans la salle des fêtes du village voisin.

Le président départemental,
Jacques SCHALLER

8303 VAR - LE PRADET**SORTIE A FRÉJUS LE 8 JUIN 2004 :**

Le groupement des associations patriotiques du Pradet a, sous l'impulsion du président Gérard TURNY, organisé une sortie à Fréjus le 8 juin 2004, pour commémorer l'anniversaire de la translation du corps du Soldat inconnu d'Indochine, à Notre Dame de Lorette.

Une cinquantaine de participants avaient bien voulu se joindre à cette cérémonie, avec les drapeaux des associations amies. Un car avait été affrété à cette occasion.

Après un dépôt de gerbe par les présidents et une minute de silence au monument aux Morts, les participants purent se rendre et se recueillir à la nécropole (merci

aux responsables qui ont bien voulu se mettre à notre disposition pour la visite guidée), puis à la Pagode, où le souvenir de nos morts est évoqué.

Vers 12 H 30, nous nous sommes rendus au mess militaire mixte de la Baume, avec la bienveillante autorisation du colonel commandant le 21^{ème} RIMA et de son conseil d'administration, où un repas convivial et copieux nous a été servi par l'équipe de l'adjudant GUICHARD, gérant du mess, à qui nous disons un grand merci. L'esprit et la tradition ne se perdent pas ! Journée belle, chaude et ensoleillée, au plaisir de tous. Vers 17 H 00, tout le monde avait rejoint le Pradet. Encore merci, président, en attendant une prochaine et aussi agréable sortie.

Le Bureau



Les présidents TURNY, LOCICERO et VIVANT.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 27 mai 2004, les combattants volontaires de la Vienne se sont retrouvés, dès 10 heures, sur le parvis de l'église de SENILLE pour assister à un office religieux particulièrement recueilli.

Puis nous nous sommes rendus au cimetière afin de nous recueillir quelques instants, en présence de son épouse, sur la tombe de notre regretté ancien porte-drapeau, Guy MOREAU, manifestation marquée par un dépôt de gerbe, une minute de silence et l'inclinaison de nos drapeaux.

L'assemblée générale annuelle a ensuite débuté dans la salle municipale mise gentiment à notre disposition par le maire de SENILLE.

Le président Marcel ROSSIGNOL ouvre la séance et demande une minute de recueillement à la mémoire de ceux qui nous ont quittés au cours de l'année.

En raison de la proximité du congrès national à Tours, ni le président fédéral, ni le représentant de la section d'Indre-et-Loire, organisateur de ce congrès, n'ont pu se déplacer.

Par ailleurs, le colonel MESNARD, délégué militaire départemental, s'est excusé, l'intéressé étant muté à Bordeaux et son successeur n'ayant pas encore pris ses fonctions.

Quant à madame Béatrice LAGARDE, sous-préfète de Châtelleraut, qui venait nous rejoindre, a été rappelée de toute urgence par le préfet de région.

La parole est donnée au secrétaire, Jacques NAVAILLES, pour la lecture du compte-rendu de notre dernière assemblée générale qui s'est tenue à Availles-en-Châtelleraut.

A son tour, Roger PAGE, trésorier, nous expose le rapport financier faisant ressortir une situation saine.

Malgré le décès de nombreux camarades, la section suit son bonhomme de chemin, les quelques anciens du 125^{ème} R.I. s'étant rattachés à la FNCV afin de ne payer qu'une seule cotisation.

Nous comptons dans un avenir proche pouvoir recruter des anciens des missions extérieures.



Au monuments du Souvenir.

La section est présente à toutes les manifestations patriotiques et, dans la mesure du possible, à celles des départements voisins.

A la suite du vote pour le renouvellement du conseil d'administration, ont été élus ou réélus :

André CHAMAILLARD, Marie-Claire DAMIGUET, Roger DAVIAUD, Maurice DELAGE, Eliane GAILLARD, Guy GENET, Guy BRUN, René JOLY, Paul MEUNIER, Jacques NAVAILLES, Roger PAGE, Marcel ROSSIGNOL, Jean-Pierre ROUHIER, Marcel TOUZALIN, Guy VITALY et René CAILLAS.

Notre président, Marcel ROSSIGNOL, ayant manifesté l'intention de se retirer de sa fonction pour raison de santé, le conseil d'administration doit se réunir sous un mois afin de nommer un nouveau président et procéder éventuellement au renouvellement du bureau.

Notre président garde momentanément ses fonctions de vice-président et d'administrateur national.

A l'issue de l'assemblée générale, Charles FOURY, président du comité d'entente des anciens combattants de la Vienne et membre de la FNCV se joint alors à nous.

Nous nous dirigeons vers le monument du souvenir et y accueillons M. BLANCHARD, maire de Senille, le

capitaine GRELLIER, représentant le colonel WAL, commandant l'Ecole des sous-officiers de gendarmerie de Châtelleraut et Adrien LEPINE, président des anciens combattants de Senille.

Après le dépôt de gerbes, a lieu l'appel nominatif des « Morts pour la France ».

Ce fut un moment très émouvant.

Au cours du vin d'honneur offert par la municipalité, il est procédé à la remise de distinctions fédérales.

La médaille de la « FNCV Reconnaisante » est décernée à M. BLANCHARD, au capitaine GRELLIER, et à Adrien LEPINE.

Les festivités qui suivent se déroulent au restaurant basco-landais « Le Chantaco » et l'accueil assuré par le patron lui-même, son épouse et sa fille, revêtus pour la circonstance du traditionnel costume basque.

Pendant le déjeuner à la basquaise, le patron M. GABARRA, au milieu d'un décor basque, agrémenté l'excellent repas de chansons traditionnelles.

Les chants et histoires de René JOLY animent joyeusement l'excellente ambiance propice à des retrouvailles futures.

Le secrétaire,
Jacques NAVAILLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 27 mai 2004, lors de notre assemblée générale notre président, Marcel ROSSIGNOL, nous a fait part de sa volonté expresse d'abandonner la présidence de la section de la Vienne, décision qui nous privera de l'action d'un homme compétent et apprécié de tous pendant plus de 25 années à la tête de notre section.

Notre président organisa une réunion du conseil d'administration à Châtellerault le 8 juillet 2004, où il nous dit sa détermination à se retirer.

Après discussion, le président délégué depuis un an, Guy GENET, fût désigné puis élu par l'ensemble des présents.

Il se dit très sensible à la confiance qui lui est accordée par ses camarades et essaiera de se montrer digne des responsabilités qui l'attendent.



Recueillement sur la tombe de notre ancien porte-drapeau.

NOUVEAU BUREAU

Président actif : Guy GENET

Président délégué : René JOLY

Vice-présidents :

André CHAMAILLARD, Guy BRUN
et Jean-Pierre ROUHIER

Secrétaire : Jacques NAVAILLES

Trésorier : Jacques MERCIER

Délégué secteur « La Roche-Posay » :
Eliane GAILLARD.

8800 VOSGES

LA SECTION EN DEUIL

Notre ami Raymond SALISBURY nous a quittés après avoir souffert d'une longue et douloureuse maladie.

Il a rejoint le pays des Justes, le samedi 28 août 2004.

Raymond a toujours été un fervent patriote, juste, jovial.

Il aimait son prochain et était animé par une grande camaraderie.

Il est né à Rambervillers le 18 février 1916.

Mobilisé en 1939 dans l'artillerie, il sert jusqu'au 1^{er} octobre 1942, date à laquelle il fut démobilisé avec le grade de maréchal des logis.

Par la suite, il rentre dans la Résistance.

Arrêté et interné à la prison de la Vierge à Epinal le 31 janvier 1944, il est déporté le 1^{er} juin 1944 au camp de la mort d'Oranienburg-Saxenhausen où il fut atrocement martyrisé.

Evacué le 21 avril 1945, il arrive dans un autre camp après une marche vers la mort où périrent 27 000 hommes.

Libéré le 27 avril 1945 par l'Armée Rouge, il est rapatrié le 4 juin 1945, très diminué physiquement et moralement.

A la prison de la Vierge, il avait eu la douleur de perdre son frère Fernand, fusillé par l'ennemi.

Après la guerre, il travaille à la Nougaterie, une entreprise de la région, et rejoint plusieurs associations patriotiques d'anciens combattants où il assumera d'importantes fonctions.

Il s'investit pleinement dans diverse amicales jusqu'à la fin de sa vie et siège notamment au comité départemental de l'ONAC, à la commission départementale des CVR et à celle des réfractaires au STO, ainsi qu'à la commission d'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1971, il était médaillé militaire et titulaire, entre autres, de la croix de guerre avec deux citations, de la croix du combattant volontaire de la Résistance et de nombreuses distinctions associatives.

L'an passé, il a perdu son frère Roger, ce deuil l'avait beaucoup affecté.

Raymond était une figure très connue des Spinaliens.

Nous le remercions pour son action auprès de nos différentes associations.

Qu'il repose en paix !

A toute sa famille, le président, les membres de la FNCV – section des Vosges, renouvellent leurs sincères condoléances.

Le président départemental,
René CHARRIER



Les décorés devant le monument aux Morts.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le président Jacques YTHIER déclare ouverte la 19^{ème} assemblée générale de la section, souhaite la bienvenue et transmet l'amitié fraternelle de notre Fédération à tous les membres présents et souhaite un prompt rétablissement à tous nos compagnons absents pour cause de maladie.

Sont excusés : Philippe LUFFRAY de l'ONAC, toujours fidèle à nos assemblées, qui regrette de ne pas être parmi nous, et transmet ses amitiés aux adhérents de la section. M. BOSSART, président des A.R.M., M. MORIZOT, président des médaillés militaires, MM. LE GAC et LECOT.

A ce jour, nous avons deux nouveaux adhérents, Gérard SENAULT et Roger LECOT. Nous avons eu un décès, Albert RENON, le 5 novembre 2003. Une délégation l'a accompagné à sa dernière demeure.

La stabilité des effectifs et la bonne santé financière de la section permettent d'assurer son bon fonctionnement.

Le drapeau est porté avec dévouement par nos compagnons Jean BEZILLE et Pierre BOUGOIN, sans oublier Jacky MATHIEU qui, en cas d'absence de l'un ou de l'autre, se propose toujours pour cette tâche. Je pense que nous pouvons le prendre comme 2^{ème} suppléant.

Le président, malgré la souffrance due à son amputation, a représenté notre association lors de 18 sorties avec le drapeau. Le 20 septembre 2003, une

délégation s'est rendue dans la commune de Chigy pour inaugurer le mémorial de la 8^{ème} U.S. Air Force, rappelant le crash de quatre bombardiers Boeing B17 dans le nord de l'Yonne durant la seconde guerre mondiale. Les bombardements étaient destinés à affaiblir le potentiel militaire du 3^{ème} Reich. A cette occasion, un hommage impressionnant et solennel était rendu aux 44 000 jeunes américains de la 8^{ème} Air Force qui ont donné leur vie pour la défense de la liberté.

La parole est donnée à Ginette TOMASI pour la présentation du rapport moral, à Jean BEZILLE pour le bilan

financier et au contrôleur Bernard GROSSIER, qui propose le quitus à l'assemblée pour le bon fonctionnement de la trésorerie. Rapport et bilan sont approuvés par tous.

Avant de clore la séance, le président remet des décorations et insiste sur la participation active au devoir de mémoire : « Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. Devant les antagonismes et les luttes que la vie engendre, la jeunesse doit savoir, mais pour cela, il lui faut des repères et ces repères sont la mémoire des combattants, c'est à dire nous. Dans le respect de nos institutions, gardons l'espoir que les générations futures, à qui nous voudrions transmettre notre idéal, portent plus loin le flambeau légué par nos anciens dans la liberté, l'égalité et la fraternité.

C'est aussi dans ce but que l'association participe au financement de leur transport, lorsque les collégiens se rendent sur des lieux de mémoire. ».

Au monument aux Morts, un dépôt de gerbe fut suivi de la minute de silence pour tous nos Morts et d'une remise de décorations par le président Jacques YTHIER.

Le vin d'honneur offert par la municipalité précédait le repas au restaurant d'Hauterive, dans une ambiance conviviale et amicale, clôturant heureusement cette journée.

La secrétaire, Ginette TOMASI



M. Jean Bézille, médaille André Maginot échelon "Bronze" et le Président.

Aux archives de la F.N.C.V.



LE GÉNÉRAL KOENIG

S'associant aux manifestations nationales de 1954, la Fédération Nationale des Combattants Volontaires, des guerres 14-18, 39-45, de TOE et de la Résistance, La Fédération des Engagés Volontaires Alsaciens-Lorrains et l'Association des Anciens Combattants Volontaires étrangers ont tenu à marquer la journée de 21 Août, quarantième anniversaire de l'ouverture des bureaux d'engagement dans l'Armée Française.

Ce jour-là, ces Associations sont restées fidèles à leur vocation; car il est plus qu' jamais nécessaire de rappeler aux séducteurs qui nous suivent, à celle qui doit prendre la relève, que rien de grand et de généreux ne se fait si la mécanique n'est pas animée par le souffle vivifiant du volontariat. Les volontaires sont la levain qui fait lever la pâte. Ils sont le sel de la Terre, l'esprit qui anime la masse. Ils sont la vie!

Koenig 5.X.54

LE PRÉSIDENT
DE LA
RÉPUBLIQUE

Paris, le 13 Septembre 1954

Que mes bons camarades, qui, à l'exemple des Volontaires de 1792, partirent sans y être appelés pour un combat si rude et si meurtrier, viennent bien me pardonner si je me crois mal placé pour célébrer l'élan spontané de leurs fervents patriotes.

Je ne puis que leur dire ma fierté d'avoir été et de rester leur frère d'armes

Rumigny

Il y a un demi-siècle, et pour la première fois depuis 1914, une journée, le 21 août, avait été consacrée à L'HOMMAGE DE LA NATION AUX COMBATTANTS VOLONTAIRES, à ceux qui, alors que rien ne pouvait les y contraindre, ont tout sacrifié pour ELLE et dont le Maréchal FOCH a dit : « Ils ont fait plus que leur devoir et, parmi les étrangers, ils ont la première place. » Les uns et les autres, homme de toutes races, abandonnant famille et situation, faisaient un sacrifice total à notre indépendance menacée. Il avait donc fallu cinquante ans pour que les plus hautes autorités de l'Etat décident de célébrer dignement l'anniversaire des premiers, mais combien nombreux, combattants volontaires d'août 1914.

Puisse ce quatre-vingt dixième anniversaire de l'ouverture des bureaux d'engagement dans l'Armée française, voir l'aboutissement de la requête en faveur des combattants volontaires de la quatrième génération du feu.

REMISE DES INSIGNES DE COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR À JACQUES GAGNIARD



Le 12 juillet 2004, en fin d'après-midi, dans la cour d'honneur du mess des officiers du quartier Ordener à Senlis (Oise), le général François MEYER, président de l'association des anciens du 1^{er} Chasseurs, a remis les insignes de commandeur de la Légion d'honneur au colonel (h) Jacques GAGNIARD, président national de la FNCV, devant une dizaine de drapeaux et de fanions, et en présence de 200 personnes, autorités, famille et amis, parmi lesquels M. Christian PATRIA, député de la circonscription, le colonel COLLIARD, commandant le 41^{ème} régiment de Transmissions, le vice-amiral d'escadre Michel DEBRAY, le général de brigade aérienne JELLENSPERGER, président du comité de l'Oise de la S.E.M.L.H., le lieutenant-colonel Daniel GUEDRAS, président de l'association des officiers de réserve de Senlis, les présidents des associations patriotiques de l'Oise, de nombreux officiers de réserve en uniforme, les membres du comité directeur de la FNCV et des délégations FNCV des départements voisins.

Le colonel GAGNIARD avait choisi pour parrain le colonel (h) François GOETZ, président national honoraire de la FNVC, alors que le coussin, porteur de la cravate rouge, était présenté par Mlle Marthe GAGNIARD, petite-fille du nouveau commandeur.

Après la cérémonie, les participants ont chaleureusement félicité le

récipiendaire puis ont été invités, après les discours d'usage, à partager un vaste et généreux buffet, coupes de champagne à la main.

La première allocution avait été prononcée par le colonel GUEDRAS, suivie de celle du général MEYER. Ils ont rappelé les états de service du colonel GAGNIARD, depuis son engagement en 1951 lorsque, résiliant son sursis, il a servi au 30^{ème} régiment de Dragons en Allemagne, avant d'être reçu à l'école de cavalerie de Saumur, pour en sortir sous-lieutenant de réserve, volontaire pour servir en Extrême-Orient.

Arrivé en Indochine en 1952, il est affecté au 1^{er} Chasseurs, au Tonkin, comme chef de peloton d'A.M. d'abord, puis comme chef de peloton de chars. Il y sera quatre fois cité, puis nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1954. Il devient alors sous-lieutenant d'active, sur titres de guerre, et est affecté au Cambodge, à l'encadrement d'une unité de l'armée cambodgienne. Blessé, il est rapatrié en France. Il obtient ensuite un poste d'officier des affaires indigènes au Maroc, au moment où ce pays accède à l'indépendance.

Puis il sert en Algérie, où il sera deux fois cité, dans des unités de renseignement, avant d'être nommé commandant d'un escadron du 2^{ème} régiment de Spahis.

En 1961, suite à la dissolution des régiments de spahis, il est affecté à Saumur comme chef de cours EPM, c'est à dire officier des sports, poste important de l'Ecole qu'il occupera pendant cinq ans, en étant aussi le capitaine de l'équipe de rugby.

En 1971, il quitte le service actif en entrant dans la société Poclair, où il dirigera le service des pièces de rechange. Mais il continue de servir la Défense dans les réserves jusqu'en 1989, successivement commandant en second puis chef de corps du 5^{ème} régiment de Hussards, puis conseiller réserve de la Légion de gendarmerie de Picardie.

Parallèlement, il consacre beaucoup d'ardeur et de temps à la vie associative : administrateur très actif de l'association « le Burnous », il fut surtout, pendant 20 ans, président de l'association des officiers de réserve de Senlis.

Depuis 2003, il est le président national de la FNCV.

Le général MEYER, dans son allocution, a mis en exergue les qualités du colonel (h) GAGNIARD : l'engagement, l'idéal, la foi, ses talents d'organisateur, son courage et sa fraternité.

Le président GAGNIARD a répondu aux allocutions en remerciant vivement les orateurs pour leur bienveillance, et l'assistance pour sa présence, évoquant avec chaleur plus de soixante années de combats pour la France auxquels ils ont pris part.

Puis il a rappelé le souvenir de ses parents et rendu hommage à son épouse, « tournée en permanence vers les autres », remettant à Madame Françoise GAGNIARD 49 roses rouges, symbole de 49 ans d'union « pour le meilleur et pour le pire ».

* * *

Le navire des « volontaires » a un bon « pacha » ; c'est toute la Fédération qui est honorée par sa promotion dans notre premier ordre national.

François GOETZ